

## Séance du Conseil Général du 8 avril 2019

### Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
  - PV mot-à-mot du 17 décembre 2018
  - PV décisionnel du 17 décembre 2018
4. Informations du Bureau
5. Projet « Pimiento » :
  - Présentation du projet par la Migros
  - Questions
6. Règlement sur la gestion des déchets (modification partielle) :
  - Présentation par le CM
  - Rapport de la Cogest
  - Entrée en matière
  - Discussion de détail
  - Vote final
7. Réponses aux postulats :
  - 7.1. Protéger le patrimoine de nos villages
  - 7.2. Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel
8. Postulat :
  - 8.1. Fonds de soutien au développement durable
9. Interpellation :
  - 9.1. Les Chauderets
10. Informations du Conseil municipal
11. Questions
12. Divers

# CONSEIL GENERAL

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

**Intervention de Vuille Côme:** Chers Conseillères et Conseillers généraux, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants des médias, Cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 8 avril 2019.

Le Conseil Général a été convoqué en date du 18 mars dernier, soit dans le délai réglementaire. Les documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement. Merci aux intervenants, à la commission et à l'administration pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau, ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal.

Je dois excuser ce soir Messieurs Eric Lattion et Pascal Schaffhauser et Madame Nathalie Baré.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

**Intervention de Fracheboud Maria Encina:** Bonsoir.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Excusée.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente.

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

# CONSEIL GENERAL

---

Kunz Reto, Présent.  
Lattion Eric, Excusé.  
Métrailler Marie, Présente.  
Morisod Carole, Présente.  
Morisod Florent, Présent.  
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.  
Ostrini Olivier, Présent.  
Parvex Joël, Présent.  
Parvex Romain, Présent.  
Rohrbach Eva, Présente.  
Rouiller Samuel, Présent.  
Schaffhauser Pascal, Excusé.  
Schmid Daniel, Présent.  
Sotillo José, Présent.  
Turin Michel, Présent.  
Udressy Philippe, Présent.  
Vanay Guillaume, Présent.  
Vannay Damien, Présent.  
Vieux Cédric, Présent.  
Vieux Edgar, Présent.  
Vuille Côme, Présent.  
Zürcher Cédric, Présent.

**Intervention de Vuille Côme:** Le décompte fait état de 42 Conseillers généraux. Le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2 : approbation de l'ordre du jour.

## 2. Approbation de l'ordre du jour

**Intervention de Vuille Côme:** L'ordre du jour comporte 12 points vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran.

Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3 : approbations des procès-verbaux du 17 décembre 2018.

## 3. Approbation des procès-verbaux

Je remercie la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je précise ici que les procès-verbaux de la séance du 4 février 2019 n'ont pas été mis à l'ordre du jour de ce soir, vu le délai de

## CONSEIL GENERAL

---

rédaction et de consultation nécessaire avant leur approbation. Ils seront approuvés lors de notre prochaine séance. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 17 décembre 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?

Si ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 17 décembre 2018 sont priés de lever la main. Ceux qui le refusent ? Des abstentions ?

Le procès verbal mot-à-mot du 17 décembre 2018 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 17 décembre 2018, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ?  
Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour le groupe des Verts. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs du Conseil Municipal, chères et chers collègues. Les Verts souhaitent apporter un complément au PV décisionnel suite à la réponse du Conseil Municipal, concernant la question posée lors de l'analyse du budget 2018 pour la rubrique 790318.51 "contrôles des chantiers sous l'angle énergétique." Lors de la séance plénière suivante, à savoir celle du 4 février 2019, le Conseil Municipal a corrigé la réponse donnée. De ce fait, nous vous proposons de rajouter au PV décisionnel du 17.12.2018, page 6, à la fin du cinquième paragraphe, une annotation comme suit : "Confère correctif et complément au PV du 4 février 2019".

Comme ça, ce sera un petit peu plus clair qu'avec la réponse qui a été donnée, alors que la réponse a été quelque peu erronée. Merci d'accepter de mettre cette annotation.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. S'agissant d'une indication de lecture dans un PV décisionnel, la demande peut, à mon sens, être formellement approuvée. J'ouvre cependant la discussion générale sur ce point. La parole n'est pas demandée. Cette modification est donc tacitement acceptée. Y a-t-il d'autres demandes de modifications ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 17 décembre 2018 avec la modification discutée, sont priés de lever la main.

Ceux qui le refusent ? Abstention ? Le procès-verbal décisionnel du 17 décembre 2018, avec la modification est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Pardon, par 40 oui et 1 abstention, le PV décisionnel du 17 décembre 2018 est donc approuvé. Merci aux scrutateurs. Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour : informations du Bureau.

#### 4. Informations du Bureau

**Intervention de Vuille Côme:** Le Bureau s'est réuni en date du 12 mars 2019, en prévision de la séance de ce soir. A cette occasion, il a notamment arrêté l'ordre du jour, d'entente avec le Conseil Municipal. Il a en outre déclaré recevable un postulat et a mis à l'ordre du jour une interpellation déposée. Je précise ici qu'il n'y a plus d'interventions pendantes devant le Bureau.

La séance constitutive de la commission de deuxième lecture du plan de quartier "Collombey-Centre" s'est déroulée en date du 12 mars dernier. Cette commission est présidée par Monsieur Thomas Birbaum et le rapporteur est Monsieur Emmanuel Gollut. Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous pouvons passer au point 5 : Projet "Pimiento".

#### 5. Projet « Pimiento » :

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** La Migros a sollicité la présentation du projet "Pimiento" devant le Conseil Général, avant la présentation publique qui aura lieu demain soir. Je salue la présence des intervenants de ce projet et leur souhaite la bienvenue. A la suite de cette présentation vous pourrez poser des questions aux intervenants directement ou au Conseil Municipal. Dans un premier temps, je passe la parole au Conseil Municipal pour une brève introduction et la présentation des intervenants.

**Intervention de Buttet Yannick :** Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs. Comme votre président l'a dit, je vais être bref comme il s'agit d'un projet privé sur un terrain privé et que la commune, pour sa part, le voit d'un bon œil parce qu'il va dans le sens de la devise que nous nous sommes fixée durant ces quatre ans : "Une commune à la pointe". Mais évidemment, il n'y a pas que des avantages dans un projet de ce type-là, il y a aussi des inconvénients et il s'agit de faire la pesée d'intérêts. Je suis persuadé que les intervenants de ce soir vous permettront de vous rendre compte des tenants et aboutissants d'un tel projet. Donc je vais passer la parole à Michel Charbonnet qui est le Président d'Ecoserre SA, qui est la société qui va ou qui souhaiterait réaliser cette serre industrielle dans notre commune.

Peut-être un élément, pourquoi la présentation de ce soir ? Parce que vous serez amenés à vous déterminer sur ce projet, pas ce soir, ce soir c'est une présentation générale, mais comme il y a la nécessité d'avoir un changement de zone, eh bien c'est vous qui déciderez si oui ou non cette zone agricole pourra être transformée en une zone agricole spéciale, ce qui est indispensable pour un projet de ce type. Je passe volontiers la parole à Michel Charbonnet pour qu'il puisse vous donner plus de détails et je reste évidemment à disposition pour des questions à la municipalité à l'issue de cette présentation.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Bonsoir à tous, mon nom est Michel Charbonnet. Je suis aussi, à côté, le Président de cette société Ecoserre, je suis aussi le directeur des eaux minérales Aproz. Comme le projet était en Valais, j'ai la grande chance de pouvoir le conduire en collaboration avec Monsieur Pierre Berset, qui est le chef de projet. Monsieur Pierre Berset vient de Lucerne et habite en Appenzell et puis il s'occupe de ce projet depuis quelques années maintenant et, donc nous travaillons en binôme sur ça. Il y a aussi Nicolas Bagnoud du Bureau Nivalp qui a procédé à la notice d'impact notamment, un document important pour le projet. Donc Pierre va passer dans les tables pour vous donner une petite brochure qu'on a élaborée pour vous présenter le projet. Donc le projet Pimiento, c'est un projet qui est né d'une étude *terrecale ??* qui avait été faite à l'époque et puis qui voulait faire une serre à poivrons qui était directement rattachée à une source de chaleur notamment, une usine de traitement des déchets. Il y avait trois sites qui avaient été analysés, il y en avait un qui était du côté de Weinfeld, un autre du côté de Glaris et puis aussi ce terrain, donc ce lieu ici du côté de Collombey-Muraz grâce à la Satom. Je vais vous expliquer qu'est-ce que c'est le projet, quelles sont les mesures qui sont faites en faveur du paysage et de la nature ! Un thème important, c'est les compensations des surfaces d'assolement et puis la suite des procédures. Et puis, bien sûr on est là pour répondre à vos questions et à toutes discussions par rapport à ce projet.

Donc le projet de serre, donc c'est un projet que Migros veut exemplaire pour une économie circulaire donc on veut construire une serre avec le dispositif de chaleur à distance, sur la commune de Collombey-Muraz. Les plantations ce sera 20 hectares, un périmètre de projet de 29,5 hectares au total, une structure qui doit être compétitive au niveau international et on va réaliser ça en deux étapes, d'environ 10 hectares avec l'axe central de la production, c'est le poivron.

Donc notre but, c'est de remplacer des légumes qui aujourd'hui sont 100 % quasiment importés et puis qui seront produits en Suisse à l'avenir et de manière quasiment neutre en CO<sub>2</sub>. Donc ça, c'est les

## CONSEIL GENERAL

---

motivations et ces motivations, vous connaissez certainement le programme "M Génération" de Migros ! Génération M où on veut effectivement plus de développement durable. On s'efforce de faire des économies de CO<sub>2</sub> là où on peut le faire et ce projet est un exemple vraiment fantastique du fait que les économies de CO<sub>2</sub> sont faites principalement sur le chauffage mais aussi sur le transport puisqu'on va remplacer de la marchandise qui vient aujourd'hui, par exemple de Hollande ou bien d'Espagne. On a aussi une utilisation efficiente des ressources, dans le sens que, donc par rapport aux engrais par rapport à l'eau, par rapport aussi aux produits phytosanitaires qui sont quasiment inexistantes dans la serre, et puis aussi une optimisation de la surface de culture. Ensuite on cherche à développer le "swissness" et la régionalité, en renforçant la production en Suisse, donc en substituant des légumes aujourd'hui importés et en renforçant la production valaisanne, suisse. Et puis bien sûr on essaie de raccourcir les chemins pour avoir des chemins plus courts, du producteur au consommateur par rapport à ça. Donc on pense que c'est un projet d'avant-garde pour une production agricole durable qui s'inscrit dans une modernité, on ouvre d'une certaine manière la voie peut-être de l'agriculture.

Pourquoi Collombey-Muraz ? J'ai fait la mention tout à l'heure de cette étude *terrecale??* qui avait montré ces trois endroits. Parmi ces trois endroits Weinfelden, Glaris et Collombey-Muraz, Collombey-Muraz a vraiment beaucoup d'avantages. Donc bien sûr, la proximité de l'usine de valorisation des déchets de la Atom, c'est un point important qu'on trouve aussi du côté de Glaris et Weinfelden, mais par contre, on a un climat qui est complètement adéquat, on a beaucoup de lumière de ce côté ici, on a une température aussi maximale qui est modérée.

Dans le Valais central par exemple, on aurait un petit peu de peine parce que la température monte trop haut et puis ça pourrait griller effectivement les légumes. Et puis, il y a assez de précipitations d'après les calculs qu'on a faits, les précipitations qui tombent à Collombey-Muraz nous permettent d'être autosuffisants en moyenne annuelle pour l'arrosage des plantes, pour l'irrigation des plantes. Ensuite on a la disponibilité du terrain, avec une surface assez grande et plate, avec un seul propriétaire et puis aussi un des avantages, c'est qu'il y a une bonne accessibilité du site par rapport aux voies d'accès. On a analysé quelques sites aussi sur place ici, donc c'est le seul dans la région qui remplit toutes les exigences que l'on s'était fixées.

Donc comme je l'ai dit, ça va se réaliser en deux étapes. La première, c'est 10 hectares de poivrons. Donc là, c'est vraiment 10 hectares de poivrons qu'on veut faire. On veut effectivement remplacer cette marchandise importée et puis on espère pouvoir produire les premiers poivrons en 2023. Ensuite on a une deuxième étape, donc dans cette orientation de la deuxième étape on n'est encore pas tout à fait clair mais une chose est sûre, c'est qu'on veut agrandir la production des poivrons avec au minimum 2 hectares. Et puis en complément on va faire des spécialités de tomates et de concombres. Dans les plans qu'on a aujourd'hui, c'est : 6 hectares de tomates et 2 hectares de concombres. Cette deuxième étape interviendrait deux ans après la première parce qu'il y a quand même aussi pas mal de travail pour la construction.

Les aspects économiques du projet, en résumé donc c'est un investissement de 45 millions de francs, financés par Migros. Ça va faire un chiffre d'affaire annuel d'environ 22 millions de francs donc la distribution est assurée aussi par Migros. Et puis l'entreprise qui a été fondée l'année passée, elle s'appelle ecoserre SA. Aujourd'hui, le siège de la société est encore du côté d'Aproz sources minérales, mais c'est clair qu'à partir du moment où on construirait cette serre à poivrons ici, le siège de la société viendrait ici sur Collombey-Muraz, donc on peut dire que cette entreprise, elle est rattachée au point de vue organisationnel à la Migros industrie. Et puis donc, c'est comme une soeur d'Aproz sources minérales ou de Micarna, etc. Et puis, je suis le président de cette société anonyme. En terme de places d'emplois, on va créer 120 postes de travail équivalent plein temps. Donc il y aura aussi beaucoup de possibilités de faire du temps partiel et puis autant que faire se peut, on aura effectivement un recrutement qui va s'opérer

## CONSEIL GENERAL

---

dans la région. Les conditions de travail, c'est la convention collective de travail de l'agriculture du canton du Valais. Et si on a une dizaine de personnes qui vont s'occuper de l'encadrement et puis de la gestion technique de l'exploitation, on a la plupart des employés qui ne demandent pas forcément de formation spécifique.

Ensuite, par rapport au système de culture donc, on a une culture de fibres de substrat sur fibres de coco, dans des gouttières suspendues donc c'est hors-sol, et puis les conduites au sol servent de chauffage et puis servent aussi, comme rails pour les véhicules de travail quand le personnel va aller faire pousser bien droit les plantes et puis aller cueillir effectivement les poivrons.

L'alimentation en eau, donc on récupère l'eau de pluie dans les bassins et on a un circuit fermé avec retraitement de l'eau et de l'engrais. Donc là, on est avec un goutte-à-goutte, on est très pointu dans l'utilisation des ressources. Ensuite la protection des plantes par rapport à la lutte antiparasitaire biologique, et puis aussi des maladies qui sont souvent bien contrôlées par le climat et l'hygiène. Et puis on a pour ainsi dire absolument quasiment pas besoin de produits phytosanitaires.

Ensuite, on a une partie aussi importante, c'est la gestion des déchets verts. Donc ces plantes, quand on a terminé la récolte donc on va planter ces plantons, là dans ces substrats de coco au mois de janvier et ça va gentiment pousser pour donner les premiers légumes au mois de mars et puis, ces plantes vont donner encore des légumes jusqu'à fin novembre plus ou moins. Et au mois de décembre, on sort toutes les plantes et on nettoie le tout et ces plantes vont pouvoir être revalorisées dans l'usine de méthanisation de la Satom de Villeneuve, et puis les substrats de coco peuvent être aussi utilisés comme améliorateurs des sols des exploitations agricoles de la région.

Donc vraiment, un système hors sol qui garantit aussi une super utilisation des ressources. Par contre, c'est clair que le point essentiel de ce projet, ça reste le réseau de la chaleur à distance puisque ça nous permet de faire une impressionnante réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. La chaleur nécessaire vient effectivement de la Satom et uniquement de la Satom, par la valorisation thermique et énergétique des déchets. On a fait une étude "Myclimate" qui a fait une comparaison par rapport à une production au Pays-Bas selon un modèle de gestion avec du gaz naturel pour la chaleur, donc il y a une économie de 24'000 tonnes de CO<sub>2</sub>, ce qui correspond à 7,5 millions de litres de mazout. Donc "Myclimate" est arrivée pour dire que, par rapport à cette comparaison-là, la charge environnementale était de quelque 8 fois inférieure à celle d'une production au Pays-Bas.

Et la grande différence, bien sûr que les chemins de transports plus courts et avec le plus de fraîcheur c'est un thème, mais la grande différence par rapport à ces émissions de CO<sub>2</sub>, c'est vraiment le système de chauffage qui est adéquat. Ça correspond aussi typiquement à l'engagement de la Confédération dans la stratégie énergétique de la Confédération. Et là, on a un modèle de travail qui est très bien.

Donc un investissement pour renforcer la production valaisanne, on investit 45 millions de francs, donc on renforce le site de production suisse, par analogie, par aussi respectivement le Valais, par le transfert de la production, ici à Collombey-Muraz, une production qui était faite aujourd'hui à l'étranger. Donc on veut effectivement accroître les compétences aussi par la formation, le renforcement des forces de travail à tous les niveaux. Si on peut former des apprentis, c'est bien volontiers qu'on va le faire dans la mesure des possibilités, c'est aussi un des grands engagements des entreprises Migros. Et puis aussi, c'est un site à mettre en valeur, on voudrait faire des visites parce que c'est vraiment quelque chose d'assez impressionnant et assez joli à voir. Et puis, on est persuadé aussi que si la production de poivrons qu'on va faire là, c'est 3'600 tonnes par année, le marché suisse des poivrons, c'est à peu près 38'000 tonnes. Donc ça veut dire que cette serre ici ferait un peu moins que le 10 % de tout le marché suisse. Ça correspond aussi à 50 % du besoin annuel de Migros, avec des pointes à 85 % dans la haute saison. Donc on est persuadé aussi qu'on ouvre de nouvelles possibilités pour l'agriculture et puis qu'il y a un débouché

## CONSEIL GENERAL

---

supplémentaire. Il faut savoir que le poivron est un légume qui n'est pas protégé dans l'agriculture. C'est aussi pour ça qu'on veut remplacer ces poivrons qui viennent aujourd'hui de l'étranger. Donc on va faire de l'artillerie lourde si on veut, pour concurrencer ces poivrons-là, c'est pas notre but de faire automatiquement "de la région" ou etc. Et puis, on ne peut pas faire du bio puisque le bio doit être en terre et on n'a pas le droit de chauffer une serre durant la végétation donc on ne peut pas faire du bio, mais ce n'est pas le but recherché puisqu'on veut vraiment faire des gros volumes.

Donc il y a trois axes dans cette construction, donc vous avez les serres en elles-mêmes ici, la partie jaune et la partie verte ici. La première partie, c'est la partie verte et la deuxième ce serait la jaune. Ensuite entre deux, on a les halles et les parvis avec les infrastructures qui sont nécessaires au fonctionnement des serres, au conditionnement, et puis on a aussi une grande partie ici, c'est les bassins, ça représente quasiment la moitié des terres que l'on doit compenser en terres d'assolement, pour effectivement récupérer les eaux de pluie et puis permettre l'irrigation des cultures comme je l'ai dit de manière quasiment autonome même si bien sûr, en pointe, on devra prendre l'eau potable de la commune.

Et puis après ici on a un accès routier, on a analysé les variantes et la meilleure des variantes, c'est de faire un chemin en sens unique où là, on n'a pas besoin d'élargir les routes, on a simplement besoin de les renforcer. Et puis donc on a un trafic à sens unique en boucle et puis effectivement, la charge ça va être en période d'exploitation en moyenne quatre camions par jour par rapport à ça. Bien sûr, après en phase de construction, ce sera certainement un peu plus.

Voilà, donc là, vous avez les serres et puis par rapport aux serres, on a décidé suite à pas mal de discussions, de faire plutôt qu'un seul nivellement, on a fait dix terrasses différentes pour essayer de respecter le plus le sol, c'était une des exigences qu'on avait. Donc en faisant dix terrasses, on arrive même à améliorer la qualité du sol en terme de structures puisque, en quelques endroits, le sol n'avait pas les 50 centimètres pour être caractérisé comme terre d'assolement. Mais avec le principe de la terre végétale qu'on enlève pour reconstruire ce qui est en dur, on va améliorer la profondeur des sols et puis donc on va améliorer structurellement le sol avec ces dix terrasses. Ensuite, ce qu'il faut se rendre compte aussi, c'est qu'on va utiliser effectivement des films blancs perforés sur le sol, pour permettre une bonne gestion de la lumière pour les plantations.

Vous avez ici alors la halle technique et la halle de conditionnement, vous avez après ici des citernes qui nous permettent de gérer par exemple l'eau chaude, puisque là, on aura une sorte de réserve de chaleur. Et puis on a un petit chauffage d'appoint si jamais Satom avait quelques soucis. Mais c'est prévu effectivement de travailler exclusivement avec la Satom et là, c'est qu'une sécurité. Donc là, vous avez trois bacs d'eau, donc pour récupérer les eaux de surface, et puis un troisième bac là qui permet l'infiltration de l'eau pour la restituer aussi du côté du canal Stockalper.

Par rapport, les mesures en faveur du paysage et de la nature parce que c'est clair que quand on définit que la matrice d'évaluation paysagère du canton du Valais, l'atteinte paysagère est qualifiée de moyenne à élevée, donc ça veut dire qu'il est nécessaire de prendre des mesures d'intégration paysagère, donc dans la planification stratégique des renaturations du canton, il y a une fiche qui concerne la plaine du canal des Glariers, parce qu'elle joue un rôle effectivement intéressant au niveau biologique entre le coteau et le canal Stockalper. Donc ça veut dire que par rapport à ça, aussi pour diminuer l'impact paysager donc afin de masquer un peu les serres, il est prévu une plantation d'une allée d'arbres d'avenue et/ou une haie le long du canal des Glariers entre la route cantonale de Muraz-Vionnaz et le début des serres et le canal Stockalper.

Donc cette mesure sera coordonnée avec un projet de renaturation de la partie de la plaine des Glariers et puis ce projet est mis à l'enquête conjointement à l'autorisation de construire du projet des serres.

## CONSEIL GENERAL

---

Vous avez là le photomontage que vous retrouvez aussi dans votre brochure. Là on voit et on peut bien se rendre compte effectivement de la place que prend la serre. C'est clair que c'est important, ça représente une surface de 43 terrains de football. On voit là, la première partie que l'on va construire et la deuxième qui viendra après. Par rapport au réseau agro-écologique autour des rigoles de Vionnaz donc Monsieur Paul Kunz qui est le propriétaire du terrain avait déjà mis à disposition ces 41 hectares pour promouvoir la biodiversité et puis qu'il avait mis ça en prévision de ce projet. Donc on va aussi s'efforcer que ce réseau-là puisse le rester effectivement, à terme, en faveur de la nature, en faveur de cette biodiversité.

L'un des thèmes c'était aussi la compensation des terres des surfaces d'assolement. Il faut savoir que les surfaces qui sont construites en dur, donc ça correspond à 6,5 hectares qui contiennent les halles, le parvis, surtout les bassins d'eau, ne pourront plus être considérées comme des terres d'assolement donc ça veut dire qu'elles doivent être compensées dans la commune. Donc dans le cadre du projet avec le Conseil Communal on a regardé aussi les surfaces qui pouvaient être compensées de ce côté-là et on a 8,4 hectares sur la commune. Il y aura une procédure pour effectivement, mettre ces zones-là en terres d'assolement.

Ensuite, comme je vous l'ai dit tout à l'heure par rapport aux surfaces couvertes dans la serre de plastique, donc il y a dix terrasses qui ont été construites pour, effectivement, gérer au mieux et avoir le moins possible d'impact pendant les travaux. Mais par contre, alors il est clair que mettre un film sur ça pendant l'exploitation, indéniablement il y a une baisse de la fertilité des sols qui ne peut pas être évitée durant la phase d'exploitation. Mais, en collaboration avec une étude qu'on a lancée avec Agroscope, on a un concept de revitalisation qu'on a dû mettre en place pour, lorsqu'on arrête l'exploitation, de pouvoir très vite revitaliser ces terrains et les redonner en un état plus fort que ce qu'ils étaient avant et très vite opérationnels pour les terres agricoles.

Donc ces surfaces-là seront classées comme "terres d'assolement, surfaces d'assolement hors quota" temporairement. Donc ça veut dire qu'elles seront exclues de l'inventaire cantonal des SDA pendant la phase d'exploitation, ou jusqu'à ce qu'une loi vienne effectivement suivre ce trend de dire que les surfaces de l'agriculture "plantation hors sol" ne puissent être considérées comme des terres agricoles et des terres qu'on peut compter dans les surfaces d'assolement. Je pense que c'est effectivement une vision politique qui, à l'avenir, pourrait être développée.

Là vous avez effectivement toutes ces parties qui sont violettes c'est toutes les parties qui sont construites en dur et qui devront être effectivement compensées en terres d'assolement. Donc on a effectivement les bacs d'eau, on a la partie intermédiaire avec les parvis et les halles. Et puis vous avez aussi là ces traits violets qui sont les chemins à travers la serre pour aller jusqu'aux plantes. Donc là, on voit que c'est environ 500 mètres de long sur 400 mètres de large. Effectivement un peu plus que 20 hectares de plantations qui sont dans ces zones un peu vert pâle. Dans les surfaces de compensation, donc la vue d'ensemble qui a été définie en fonction de ça, il y a donc des terrains qui ont été déterminés et puis qui arrivent à ces 8,4 hectares qu'on a mentionnés tout à l'heure, à savoir qu'il y a certains terrains là qui sont en zone agricole mais qui sont pas encore déclarés en surfaces d'assolement. Et puis il existe aussi des terrains qui sont en zone différée qui pourront devenir des SDA. Ça, ça fait partie du processus dans lequel vous allez entrer.

La suite des procédures, il y a une information à la population donc informelle et puis après formelle, donc ça veut dire que demain soir on va présenter le projet à la population de Collombey-Muraz. Ensuite de ça, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire valaisan qui rentre en fonction le 15 avril, il y a un dépôt, donc une information publique, ça veut dire que pendant 30 jours il y aura une publication au bulletin officiel et puis la population, tout un chacun a la possibilité de faire ses remarques, qui peuvent être prises en compte encore dans l'élaboration du dossier final. Et puis passé ces 30 jours-là, alors on passe vraiment à la procédure traditionnelle, avec la mise à l'enquête publique, avec 30 jours pour justement le changement de zone, il y a le plan d'aménagement, le plan d'affectation de zones, le Règlement communal des constructions et puis le plan d'aménagement détaillé. Et puis là, le Conseil

## CONSEIL GENERAL

---

Municipal va traiter les éventuelles oppositions et les éventuels écrits par rapport à ça et puis, ça va être approuvé par vous ou pas approuvé par vous, le Conseil Général ! Puis après cette procédure quand vous aurez accepté par exemple ce changement de zone eh bien il y aura un dépôt public qui va aussi avoir une procédure de 30 jours et ça, c'est au niveau cantonal. Et à partir de ce moment-là, c'est le Conseil d'Etat qui homologuerait le changement de zone.

Donc à chaque étape bien sûr, les éventuelles oppositions et recours qui devront être traités par l'autorité compétente. Ensuite donc à partir du moment où le Conseil Général aurait donné son aval pour le changement de zone, on partirait certainement en parallèle avec la mise à l'enquête pour l'autorisation de construire qui sera, elle, approuvée par la commission cantonale des constructions. A côté de ça il y a des autorisations annexes, il faut amener le réseau de chaleur de la Satom jusqu'à cette place-là, en profitant de faire une boucle pour le village de Muraz et éventuellement une extension du côté d'Aigle, et puis, effectivement, il y a encore l'aménagement routier qui devra être mis à l'enquête de manière formelle.

Dans le contenu du dossier de mise à l'enquête y aura beaucoup de documents, avec le rapport d'étude 47, le plan d'affectation de zones modifié, un avenant au Règlement des constructions. Après il y aura la notice d'impact sur l'environnement, pour expliquer comment est-ce qu'on gère avant, pendant les travaux de construction et puis pendant l'exploitation et après l'exploitation, avec tous les aspects liés à l'environnement et puis bien sûr le plan d'aménagement détaillé, avec le Règlement du plan d'aménagement détaillé et le plan.

En conclusion, parce qu'on a quand même eu quelques questions de dire : tiens, Migros devient producteur agricole ! Je dois dire qu'effectivement, bien sûr on rentre dans une production de poivrons, mais Migros n'a pas l'ambition effectivement, de devenir un producteur agricole. Ce projet-là, c'est un projet d'une ampleur assez grande, 45 millions, il a reçu une unanimité dans le Conseil d'administration de Migros pour le faire, parce que c'est une manière différente de faire aussi de l'agriculture avec aussi un respect complet de l'environnement avec une empreinte des émissions de CO<sub>2</sub> dit, très réduite, c'est ça qui a vraiment motivé Migros. Migros va continuer de jouer son rôle d'acheteur de l'agriculture valaisanne et suisse. Mais c'est clair que Migros s'investit dans ce projet-là parce qu'il est juste magnifique et on pense que, effectivement, c'est un projet valable pour demain, pour une agriculture compétitive au niveau européen et on s'engage avec beaucoup de plaisir et d'abnégation dans ce projet, en espérant qu'on puisse le mener à bien pour en faire vraiment un modèle au point de vue européen et monde dans une ampleur comme celle-là. Merci de votre attention et on est bien sûr à disposition pour des questions.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci pour cette présentation. Je vous propose donc de passer à la partie des questions et j'ouvre la discussion générale.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour Les Verts. Je pose deux-trois petites questions puis je reviendrai après sur d'autres questions. D'abord un, la question très basique. Pourquoi on n'a pas été sur une zone artisanale faire ces serres ? C'est ma première question.

Ma deuxième question : Est-ce qu'on a étudié l'impact de la mobilité sur notre région ? C'est-à-dire tous ces va-et-vient donc les camions, je veux bien ces cas de camions mais par contre, les employés ! ça c'est ma deuxième question. Et puis comment la Confédération analyse ce projet ? Est-ce qu'elle a donné des retours ? Merci.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors pour votre première question. C'est vrai qu'on aurait pu éventuellement aller dans une zone industrielle par exemple. Donc de un, on n'a pas la disponibilité des terrains. De deux, les terrains qu'on a pu regarder étaient dans une constellation qui ne jouait pas avec le

## CONSEIL GENERAL

---

projet et puis il faut dire clairement qu'on est dans un projet qui fait de l'agriculture et si c'est un terrain industriel, au point de vue économique, c'est juste pas possible. Personne ne pourrait effectivement avoir une viabilité économique par rapport à cela. Ça serait effectivement trop cher, mais on n'a pas non plus la disponibilité des terrains.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Je me permets juste de rebondir, mais on a une magnifique Raffinerie qui n'attend que le moment d'être démantelée pour pouvoir justement par exemple mettre vos serres !

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors là on a un problème de disponibilité du terrain. Je pense que la commune va effectivement revaloriser ces terrains-là, d'une manière un petit peu différente.

**Intervention de Buttet Yannick :** Là je réponds très volontiers à cette question parce qu'il semble que vous n'avez jamais voté au budget l'achat de la Raffinerie. Jusqu'à aujourd'hui la Raffinerie elle est propriété de l'entreprise Tamoil et dans notre pays, la propriété privée reste ce qu'elle est donc on ne peut pas s'approprier le bien d'un autre. Il y a différentes discussions, je crois que c'est un thème totalement différent, on a déjà discuté plusieurs fois de la Raffinerie ! Aujourd'hui, c'est une propriété privée qui n'appartient pas à la collectivité, sur lequel nous n'avons pas de prise pour imposer certaines activités. On ne peut pas venir dans votre jardin vous imposer d'avoir certaines activités économiques ou industrielles, c'est exactement la même chose. Donc aujourd'hui, ce thème-là n'est pas sur la table, les seuls terrains industriels que nous pourrions aujourd'hui mettre à disposition de l'entreprise Migros ou ecoserre, ce sont les terrains que nous avons achetés à la Banque Cantonale du Valais, les environ 14 hectares que vous avez aussi validés au budget, mais finalement on reviendrait au même vu que ces terrains sont aujourd'hui exploités par des agriculteurs, ce sont de bonnes terres et qui ont absolument aucun impact industriel aujourd'hui. Donc aujourd'hui, on pourrait philosopher, pour nous il y a plein de choses qu'on aimerait faire sur le terrain de la Raffinerie. On continue à négocier, à discuter, il y a beaucoup de choses qui avancent. Nous vous tiendrons au courant une fois qu'on aura des résultats concrets. Mais aujourd'hui, ce terrain appartient toujours à Tamoil qui en fait, tant qu'il respecte la loi, ce qu'il veut.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, juste pour le PV mot-à-mot, vous annoncer quand vous vous exprimez. Je ne sais pas s'il y a encore un complément qui est apporté, sinon on passe à la question de Madame Delarze.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Je crois qu'il y a encore une question. Redites-moi voir s'il vous plaît ? Alors la mobilité, peut-être Nicolas ? ça fait partie de la notice d'impact, il y a toute une approche qui est faite pour ça.

**Intervention de Bagnoud Nicolas :** Donc on a essayé de regarder quelles étaient les possibilités de travailler avec les transports publics, il y a une idée, on est en discussion avec l'Etat du Valais pour faire une halte de bus à la hauteur où la route permettra de rejoindre le complexe de serres. En fait, oui on nous a aussi demandé dans le cas des consultations, donc l'Etat du Valais, les services de l'Etat du Valais et la Confédération ont déjà été consultés, ils ont fait leurs remarques, ils ont demandé de réduire les places de parc au niveau des serres qui ont été réduites à 50 places. Donc le but, c'est vraiment de faire que les employés se regroupent et puis de mettre en place un système où il y ait le moins de déplacements possible.

## CONSEIL GENERAL

---

Pour votre dernière question en lien avec les observations de la Confédération, elles ont été toutes prises en compte dans le cadre de la notice d'impact. Donc, il ne devrait plus avoir de problèmes particuliers. La Confédération a en fait vraiment insisté pour que la surface qui est sous les serres, même si elle garde une qualité de terre agricole SDA soit déclassée temporairement donc durant le laps de temps de l'exploitation. Par contre, on doit mettre en place tout un catalogue de mesures, de manière à garantir que la qualité de ces sols sera respectée, ce qui veut dire qu'on aura une année de mise en place des sols pour éviter des questions de tassement, donc en fait on a tout un programme qui est très lourd mais qui va nous permettre, on l'espère, de garder des sols de qualité.

**Intervention de Vuille Côme :** D'autres questions ? Madame Delarze !

**Intervention de Delarze Madeleine :** J'ai une bonne réponse par rapport, je pensais aussi pour les employés, l'accès le parking, donc vous avez répondu. J'aimerais également demander comment la chaleur va être acheminée, certainement, ça sera sous-terrain, comment ça va se faire et puis au niveau du CAD, est-ce que peut-être cette chaleur sera répercutée à d'autres endroits ? C'est quelque chose que nous aimerions savoir. Déjà ça, merci !

**Intervention de Charbonnet Michel :** D'accord, donc par rapport au chauffage à distance, effectivement, il faudra construire une liaison depuis la Satom jusqu'au site de Pré de Moura, ce qui donne la possibilité à la Satom aussi de boucler et de sécuriser aussi, donc l'approvisionnement du village de Muraz et, effectivement, peut-être d'étendre le réseau du côté d'Aigle. On est aussi en train de discuter, par exemple par rapport à ces citernes d'eau chaude que l'on a qui peuvent être aussi un très bon équilibreur effectivement de la Satom pour son réseau aussi. Donc ça sert à la serre et ça sert à la Satom aussi.

**Intervention de Vuille Côme:** Monsieur Schmid.

**Intervention de Schmid Daniel:** Daniel Schmid, Parti Socialiste Centre-gauche, vous avez parlé de halle, mais est-ce qu'il y aura des bureaux administratifs étant donné qu'il y a plus de 120 employés ? Si oui est-ce que vous prévoyez d'en construire ou bien ce sera dans la halle ? Et puis si vous avez une halle, est-ce que c'est possible de prévoir des panneaux solaires dessus, merci.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors effectivement les bureaux et la cafétéria seront effectivement construits dans les halles, à côté des conditionnements. Il y a des frigos, il y a des halles de conditionnement et puis là, il y aura aussi des bureaux et puis bien sûr tout ce qu'il faut pour la gestion du personnel. Et puis bien sûr qu'effectivement le thème des panneaux solaires, on ne peut pas les mettre sur les serres parce que l'on a besoin de la lumière, mais c'est une éventualité qui, effectivement, fait partie de notre chemin par rapport à mettre des panneaux solaires sur les bâtiments.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour les Verts, est-ce que vous pourriez nous donner le chiffre de la consommation d'électricité pour un tel projet s'il-vous-plaît?

**Intervention de Charbonnet Michel :** 3 gigawatt/heure

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Berset Pierre :** On va couvrir une grande partie des besoins avec les panneaux solaires.

**Intervention de Morisod Carole:** Oui, je suis d'accord mais vous n'avez pas dit combien il y avait de panneaux solaires ni si c'était possible d'en mettre etc., donc pour le moment, ce qui m'importait c'était vraiment les 3 gigawatt/heure, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** D'autres questions ?

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC, bonsoir tout le monde. Nous avons une question par rapport aux 110 employés de récolte. Dans le groupe UDC, nous sommes trois agriculteurs et nous pouvons vous affirmer qu'il est très difficile de trouver de la main-d'oeuvre de récolte dans la région et aux conditions collectives de travail, en sachant qu'un ouvrier non qualifié touche Fr. 15.- de l'heure au maximum. Qu'en pensez-vous ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors effectivement ça sera peut-être une tâche qui sera difficile, mais on va s'efforcer de trouver ce genre de personnel.

**Intervention de Vannay Damien:** J'ai une autre question. Est-ce qu'il y aura un éclairage artificiel durant la nuit ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Non, il n'y a pas d'éclairage dans la serre.

**Intervention de Vannay Damien:** Quelle est la position de l'Interprofession des fruits et légumes du Valais ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors il faudrait peut-être leur poser la question ? J'ai eu l'occasion de présenter ce projet à l'Interprofession en septembre 2014, et puis, bien sûr qu'ils voyaient ça peut-être d'une manière très critique, mais par contre, on a su, je pense, leur montrer les bons côtés du projet et puis de dire aussi qu'effectivement si Migros devient aussi un petit peu producteur, Migros peut aussi défendre peut-être les intérêts des producteurs valaisans en tant qu'ecoserre, je pense qu'on peut jouer aussi ce rôle-là.

**Intervention de Vannay Damien:** Quelle est la hauteur des différentes constructions ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors on est autour des 7,80 mètres pour ce qui concerne les serres et puis après on est à 12 mètres pour les citernes et puis sinon les bâtiments sont de l'ordre de 8,50 mètres.

**Intervention de Vannay Damien:** N'est-il pas possible de mettre en suspens le projet jusqu'à la fin de la décision des terrains Tamoil ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Charbonnet Michel :** Le terrain Tamoil comme il est, s'il était disponible ça serait peut-être un thème mais comme je l'ai dit, personne ne va louer un terrain industriel pour faire de l'agriculture. Vous le premier !

**Intervention de Vuille Côme:** Oui, une question ?

**Intervention de Rohrbach Eva:** Eva Rohrbach, vous avez mentionné plusieurs fois l'aspect temporaire du projet, comment vous expliquez ça ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors quand on construit une serre comme ça, on peut considérer qu'elle est valable pour deux cycles. Sinon après il faut renouveler les installations donc, notre contrat va être de 30 ans, deux fois 15 ans.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, d'autres questions ?

**Intervention de Gex-Fabry Alexis:** Alexis Gex-Fabry de l'UDC. Une première question concernant les sols, vous dites que vous remettez, vous augmentez la profondeur de sol pour les serres, dans les serres. Mais je ne vois pas l'intérêt d'augmenter la profondeur de sol, vu que vous faites du hors-sol et je trouve dommage de gaspiller cette belle terre dans le sol !

**Intervention de Nicolas Bagnoud :** Alors, ce qui a guidé en fait toute la réflexion, c'est que l'on doit garantir qu'une fois que l'exploitation cesse dans 30 ans, ces sols aient une qualité de terre d'assolement. Ça, c'est les exigences que nous pose la Confédération. Donc en fait, ça c'est les exigences de la Confédération et deuxièmement il y a la loi sur la protection sur les sols qui exige en fait que tout sol soit revalorisé, ce qui fait que dans toutes les surfaces en dur, là où l'on construit des bâtiments en fait, on va récupérer ce sol-là pour éviter qu'il soit asphyxié ou dégradé et l'on en profite pour améliorer l'épaisseur du sol dans les secteurs où actuellement, le sol n'a pas la profondeur utile nécessaire. Ça a deux avantages. C'est que dans 30 ans, lorsque l'on récupère ces sols en terres agricoles, on a des super sols de qualité SDA 1 à 2, et dans les surfaces en dur, on peut imaginer dans 30 ans faire des aménagements écologiques ou d'autres choses, de toute façon ces surfaces elles sont bloquées quoi, elles doivent être retirées de la surface agricole utile. Donc ça a ces deux avantages. Alors prendre ces sols pour aller les mettre ailleurs sur d'autres sols, ça aurait été possible aussi, mais les exigences des services étaient qu'on essaie d'équilibrer ça au sein du projet. Donc l'idée, c'est vraiment que les sols qu'on maintient en place, ils soient de bonne qualité, mais ça aurait été un choix possible, mais ce n'est pas celui que favorisaient les services.

**Intervention de Gex-Fabry Alexis:** Mais je ne suis pas de votre avis concernant le maintien de la qualité de ce sol car un sol on sait que c'est les 25 centimètres qui sont vivants. Aller reprendre du terrain pour remettre sur ce sol, ça sera peut-être 10 centimètres ajoutés, donc les 10 centimètres du dessous sont morts. Donc on n'a pas valorisé le sol qui était vivant ! Moi c'est ce que j'ai appris en pédologie.

**Intervention de Nicolas Bagnoud :** Alors on n'a pas tout à fait la même conception. Moi je suis pédologue et pour moi, un sol il est vivant jusqu'à 1 mètre, 1,20 mètre de profondeur. Donc c'est clair qu'il y a plus de vie dans l'horizon supérieur. Et en fait, ce qu'on va faire, on va décaper les surfaces pour garder ce sol vivant, on va mettre en place les sols de moins bonne qualité en-dessous et puis on va remettre en place

## CONSEIL GENERAL

---

le sol vivant. Mais c'est aussi ce que disait Monsieur Charbonnet, c'est clair que, comme on met en place des feuilles plastifiées trouées, il y aura moins d'échange d'air, il y aura moins d'échange d'eau avec le sol et il va perdre une partie de sa qualité. C'est pour ça que l'on va mettre aussi parallèlement en place des dépôts temporaires de terre végétale et le but, c'est qu'une fois qu'on enlève les serres, en fait à chaque endroit où il y a des piliers de serres, on remette en place des sols qui sont bien logiquement actifs parce que l'on sait qu'en quatre années avec la densité de trous qu'on a, on peut récupérer ces sols. Donc en fait, sur ce projet, la Migros a été chercher vraiment les meilleurs spécialistes en pédologie de Suisse. Sinon ça n'aurait pas été possible parce que l'Office du développement territorial a exigé qu'on fasse au mieux par rapport aux connaissances actuelles. Donc en fait, on a essayé de prendre en compte les avis d'une dizaine d'experts et puis de monter notre projet de cette manière-là parce que sinon, en fait ça a duré depuis quatre ans ce projet, on a eu toute une série de rencontres avec les autorités et les offices de protection qui nous ont posé des exigences pour qu'on puisse arriver à un projet qui soit acceptable. Donc en la matière, d'après la science, c'est ce que l'on peut faire de mieux. C'est ce que je peux vous dire.

**Intervention de Gex-Fabry Alexis:** Une autre question aussi, c'est que ce n'est pas rentable sur les zones industrielles. Là, je rejoins, je suis tout à fait d'accord avec vous mais faut peut-être tenir compte que les terres agricoles sont sous-évaluées depuis le droit foncier rural. Donc à l'époque il y a 30 ans en arrière on pouvait aller avec du terrain agricole à Fr. 30.-- et il aurait continué d'augmenter le prix sans le droit foncier rural. Ça a été un avantage mais c'est un autre inconvénient pour nous les paysans. Il n'y a plus de marché pour les terres agricoles ! Tout propriétaire ne vend plus ses terres agricoles. C'est impossible de trouver des terres agricoles pour nous les paysans.

Et je trouve que là, c'est vraiment biaiser le marché donc Migros peut arriver, s'installer sur les terres agricoles, les paysans ne peuvent plus trouver de terres agricoles. Et aucun marché agricole en Suisse n'est rentable. C'est seulement avec le soutien de l'agriculture et des compensations qu'on fournit à l'écologique qu'on s'en sort. Donc je pense que la Confédération devrait soutenir votre projet, mais sur une zone industrielle ou une zone qui n'est pas abîmée, où le sol n'est pas abîmé. C'est la Confédération qui doit prendre ces mesures et s'imposer, à faire ce projet mais sur une terre qui n'est pas abîmée.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Alors on peut comprendre votre argumentaire, mais on considère que ça reste une exploitation agricole et que sur un terrain industriel, c'est juste pas possible. Je suis persuadé aussi que d'un point de vue politique, les terres sous serre vont être aussi dans un proche avenir, en politique on ne sait jamais combien de temps ça va durer le proche avenir, mais aussi comme des terres d'assolement, parce que je pense qu'effectivement, nous, on part du principe qu'on doit construire une serre assez grande pour être compétitifs au niveau international, pour effectivement, ouvrir une nouvelle voie dans du poivron qui n'a aucun subventionnement de la part de la Confédération. Et on pense que c'est jouable. Mais c'est jouable si et seulement si, on a effectivement un terrain qui ne coûte pas trop cher.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Madame Métrailler !

**Intervention de Métrailler Marie:** Marie Métrailler. Je ne sais pas si vous l'avez dit avant, mais est-ce que l'on a une garantie comme quoi c'est des poivrons qui vont être plantés durant les 30 ans ou c'est possible que ça change après 15 ans par exemple ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Charbonnet Michel :** Par rapport au type d'exploitation, les 12 hectares, c'est défini, on va faire du poivron. On pense qu'il y a de la place pour faire du poivron et puis, comme je vous l'ai dit, ça couvre à peu près le 85 % du besoin de Migros dans les pointes et 50 % du volume annuel. La deuxième partie n'est pas encore définitive mais dans les plans qu'on a mis aujourd'hui, il y a 6 hectares de tomates et 2 hectares de concombres. Ça nous permet aussi d'assurer une viabilité économique du poivron qui sera de toute façon certainement un peu plus cher que le poivron qui vient de Hollande. C'est pour ça qu'on doit effectivement assurer une viabilité par rapport à ça.

Ensuite par rapport aux tomates parce qu'on sait que c'est un thème aussi dans l'agriculture, c'est 6 hectares de tomates qu'on prévoit de faire maintenant, ça correspond à 6,4 % de toutes les surfaces hors-sol de tomates qui sont installées en Suisse à fin 2017. 6,3 % ! Donc ça veut dire qu'effectivement, ces 6 hectares que l'on planterait, ça correspond à deux ans de croissance des surfaces de tomates hors-sol, en Suisse. Donc on pense que le marché peut, effectivement, absorber cette augmentation-là.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, d'autres questions ?

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton, moi j'avais une question concernant toujours la Confédération, comment elle a analysé l'impact paysager de ces serres c'est une des questions. Et puis vous dites que c'est un projet agricole. Si c'est un projet agricole, je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on doit changer d'affectation de zone ? Pour moi si c'est de l'agriculture c'est sur un terrain agricole il n'y a pas besoin de changer l'affectation de zones puis faire une surface de zone agricole spéciale. Et puis encore une dernière question, je viens d'entendre qu'il y avait 6 hectares de tomates. Comme j'ai bien compris, c'est parce que le poivron qu'on va faire ici sera difficilement concurrentiel par rapport au poivron qui vient de Hollande. C'est ce que vous avez dit ou j'ai mal compris ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Vous avez pu comprendre de cette manière, mais ce que je veux dire par-là, c'est qu'effectivement, on a de la main-d'oeuvre suisse qui va coûter effectivement un peu plus cher donc, effectivement le poivron en tant que tel va être un peu plus cher à produire.

Mais encore une fois, ce n'est pas ce que cherche Migros. Migros, c'est effectivement la réduction de l'impact environnemental du poivron d'une manière générale en remplaçant des légumes importés. Ça, c'est le but essentiel et par rapport à ça, effectivement, on peut aussi produire dans cette grandeur-là, quelques spécialités de tomates qui nous permettront effectivement de garantir aussi un prix, le but étant identique pour le consommateur.

**Intervention de Cretton Nathalie :** Donc un prix qui sera peut-être plus bas que ceux qui produisent localement et avec des petites entreprises de la tomate ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Le prix du marché est ce qu'il est, et puis, donc on ne connaît pas la politique de prix de notre acheteur Migros, même si on est dans le groupe. C'est des choses qu'on ne discute pas ensemble par rapport à ça.

**Intervention de Cretton Nathalie :** Donc ça me fait quand même un peu souci, est-ce qu'on pourrait imaginer des fraises ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Charbonnet Michel :** Non, on peut imaginer peut-être des spécialités de salades ou des choses comme ça, ça reste encore ouvert mais aujourd'hui, notre plan, c'est 12 hectares de poivrons, 6 de spécialités de tomates et 2 de concombres.

Et puis par rapport à votre question sur la zone, donc effectivement, ce genre d'exploitation nécessite un changement de zone, « zone agricole » à « zone agricole spéciale ». C'est une exigence légale. Effectivement, c'est pour ça qu'on est là, c'est dans la LAT. Et puis il y avait encore ?

**Intervention de Cretton Nathalie :** La première question c'était de savoir comment avait analysé la Confédération, l'impact paysager de ce projet. Parce que quand on voit les photos, je ne sais pas ici, les Conseillers généraux mais moi ça me fait quand même un peu peur, personnellement.

**Intervention de Bagnoud Nicolas :** Alors, la Confédération ne s'est pas prononcée sur l'impact paysager, par contre c'est le service cantonal qui nous a demandé de prendre des mesures dont les allées d'arbres et les haies le long du canal des Glariers et possiblement le long de la route cantonale. On est encore en discussion avec l'Etat du Valais pour ça. En fait, c'est au niveau paysager c'est plutôt le canton qui a cette responsabilité-là mais effectivement, on a pris ces mesures après discussion avec eux.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, il y avait Monsieur Cottet !

**Intervention de Cottet Loan:** Loan Cottet pour le PLR. J'avais une question sur le calcul du CO<sub>2</sub> est-ce que c'est basé uniquement sur la production ou est-ce qu'on compte aussi tout ce qui est acheminement des matériaux comme le substrat de coco ou ce genre de choses dans le calcul ?

**Intervention de Berset Pierre :** Il contient tout le processus de la construction des serres, le transport, le substrat, la production.

**Intervention de Vuille Côte :** Encore une question Monsieur Borgeaud ?

**Intervention de Borgeaud Jacques:** Borgeaud, Parti radical. J'aimerais poser la question à Monsieur Buttet, il est Président des fruits du Valais, savoir ce qu'ils ont ...

**Intervention de Buttet Yannick:** Merci, je ne voulais pas mélanger les genres mais comme c'est le deuxième qui m'interpelle alors je peux vous dire que l'Interprofession des fruits et légumes du Valais en toute connaissance de cause a le même avis que le Conseil Municipal de Collombey-Muraz.

Donc, en clair, la production de tomates en Valais malheureusement déjà aujourd'hui ne fait que de baisser. Donc l'enjeu est très différent et l'enjeu le plus important pour l'Interprofession, c'est de renforcer la place de production valaisanne. Donc c'est la raison pour laquelle pas forcément de gaieté de cœur parce que personne n'a vraiment envie que la Migros commence à remplacer les agriculteurs, je le dis très franchement, malgré cela, nous pensons que ce projet est un projet qui ne peut que renforcer la place de production du canton du Valais.

**Intervention de Kunz Reto:** Reto Kunz, PLR. Bonsoir, j'avais une question par rapport, est-ce que vous avez une idée sur les retombées économiques qu'aura cette serre pour la commune pendant la période de

## CONSEIL GENERAL

---

construction, par exemple si c'est des artisans locaux qui seront constructeurs ? Et pendant la phase d'exploitation ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Donc on n'a pas fait d'analyses détaillées sur ça ! C'est clair que par exemple pour la construction des serres, ce sera des spécialistes qui viendront le faire. Mais d'une manière générale, autant que faire se peut, on va donner effectivement du travail à la région.

En tant que directeur d'Aproz, sources minérales, je peux vous dire que c'est quelque chose qu'on se bat pour faire vivre, ce genre de chose. Dans la mesure des possibilités, on va favoriser effectivement une économie circulaire. La discussion qu'on a eue par exemple avec la Satom montre aussi que c'est un aspect qui est très important, notamment aussi par rapport à la gestion des déchets verts et, éventuellement d'autres réflexions qu'on a déjà avec la Satom par rapport à augmenter encore cette économie circulaire ici. Mais c'est clair que l'on sera une entreprise de la commune et on va essayer de travailler dans la mesure du possible avec des gens de la région.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour l'UDC. J'aimerais un peu plus de clarté quand même au niveau des emplois. Vous nous parlez à terme de 120 emplois créés, est-ce que vous voulez par là, nous dire que l'ORP de Monthey doit s'attendre à diminuer ses effectifs par manque de travail ? Est-ce que vous pensez vraiment que les personnes inscrites sont prêtes à travailler dans ces serres ou bien doit-on quand même s'attendre à avoir une augmentation du trafic frontalier ou autre ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Cette question reste effectivement une question qui est ouverte parce c'est clair que 120 postes de travail c'est pas facile à trouver ! Mais on espère quand même que l'on va pouvoir développer le temps partiel et puis d'offrir plus de places de travail de ce côté-là. Mais c'est clair que l'on devra, effectivement chercher des solutions innovantes par rapport à cela.

**Intervention de Gex-Fabry Romain :** Merci. Une autre question, je ne fais pas partie directement des trois agriculteurs concernés de notre groupe. Mais ce que l'on ne veut pas, c'est justement que la Migros devienne une concurrente directe à l'agriculture valaisanne et chablaisienne comme l'a dit le Président de l'Interprofession !

Pourtant, c'est directement ce qui va se passer. Par-là, dans la foulée des discussions, vous nous parlez maintenant de production encore de salades éventuellement, on ne sait pas trop, ça a l'air très vague et très large en même temps, ça peut faire peur et ça fait peur en tout cas. Quels sont les avantages pour un agriculteur local d'accueillir la Migros aujourd'hui sur les terres ici à Collombey-Muraz ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Je ne pense pas qu'on offre un avantage, mais par contre, je ne pense pas qu'on offre une concurrence non plus. Les choses que l'on va faire dans ces serres ne sont pas des choses qui concurrencent effectivement les agriculteurs de la région. La tomate comme on l'a dit, elle est très peu présente en Valais, il y a eu une restructuration de cette partie-là. Et puis, donc, on va s'attaquer à un marché qui, aujourd'hui n'est pas protégé et un marché qui va remplacer de la marchandise importée. Moi, je vois plus comme une ouverture de voie avec effectivement un renforcement de l'agriculture valaisanne, face aussi à la Migros, je le dis de cette manière. Mais alors je peux vous garantir que Migros n'a pas envie de s'étendre dans une production plus grande que celle qui est définie ici. C'est pas notre métier. Par contre un projet de cette ampleur qui veut être un « Leuchtturmprojekt » comme ils le disent en allemand, c'est vraiment quelque chose qu'il faut avoir effectivement les moyens de le faire et Migros

## CONSEIL GENERAL

---

a décidé de se lancer là dedans, mais en aucun cas, va commencer à vous concurrencer sur d'autres légumes.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il encore des questions ? Madame Delarze.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze, alors si j'ai bien compris, le label bio ne pourra pas être mis en fonction puisque ce sont des cultures qui ne sont pas en terre. Par contre moi ça me pose un peu un problème parce qu'on sait que maintenant le bio prend de l'ampleur, avoir autant d'hectares, autant de légumes, produits... ça me pose un petit souci par rapport à ça.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Oui, alors votre souci devrait peut-être être vu d'une manière différente parce qu'on va remplacer du poivron qui est aujourd'hui produit au Pays-Bas et en Espagne. Notre but, c'est vraiment de le faire. Si on regarde d'une manière correcte cette production-là elle est encore peut-être plus propre qu'une production bio, par rapport à cela, mais ça sera une production qui pourra être par exemple de la région, mais nous, notre but, c'est vraiment de remplacer de la marchandise importée dans les grands volumes qui sont faits aujourd'hui au Pays-Bas et en Espagne. Et c'est notre seul but, c'est de pouvoir effectivement limiter l'empreinte écologique de ces choses-là et on pense qu'aujourd'hui dans le trend de marché, quand on voit les attentes des consommateurs, ça va de plus en plus dans cette direction. Je pense que ça, c'est une ouverture d'une nouvelle voie pour aller dans ce sens-là.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Je prends encore la parole. Oui, bien sûr par rapport à l'écologie, par rapport aux transports et tout d'accord mais en fait, vous avez bien dit que vous ne prendriez pas de produits phytosanitaires mais il y a quand même des traitements contre les parasites. C'est par rapport aux légumes même que je parle, merci.

**Intervention de Bagnoud Nicolas :** La situation par rapport aux produits phytosanitaires, c'est qu'on travaille avec 10 % des quantités phytosanitaires qui sont utilisées en agriculture classique. Donc en fait, on améliore de 90 %. Et ça, c'est dû au fait qu'on travaille en milieu confiné. Donc c'est possible de réguler la plupart des ravageurs en luttés biologiques.

Donc au niveau je dirais sanitaire, c'est un modèle qui est assez extraordinaire et qui vaut en tout cas ce qu'on peut faire en bio, de ce point de vue-là.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, Madame Hohenauer !

**Intervention de Hohenauer Maryline:** Maryline Hohenauer bonsoir. Vous avez parlé de chauffage d'appoint au cas où il y avait un bug avec le chauffage à distance. Je voulais savoir ce que c'était ?

Et puis, dans la région à dix kilomètres d'ici aux Evouettes, on a l'entreprise Zollinger, qui est un grainetier très connu dans la région et qui ont une très bonne réputation entre autre, dans le bio. Voilà, je voulais savoir si vous avez déjà des idées des graines que vous allez prendre et puis moi surtout ce qui m'inquiète c'est l'emballage. Vous allez emballer chaque poivron dans un petit emballage ? Vous ne prendrez que des poivrons parfaits, jaunes, bien moulés, brillants ? Ou bien les biscornus vous allez les donner pour les déchets verts ? Enfin voilà, il y a tout ça, toute cette idée autre de la super production, je voulais savoir si vous avez pensé à tout ça et comment tout ça va être géré. Merci.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Charbonnet Michel :** Ok alors par rapport au chauffage, donc effectivement, on doit avoir une solution back-up, mais cette solution-là n'est utilisée qu'en cas de panne de la Satom. En aucun cas par exemple en terme de pointe de besoins. On veut exclusivement travailler avec la Satom. Et ça, c'est vraiment en cas d'urgence, par rapport à ça. Ensuite par rapport aux emballages qu'il y a donc on essaie, dans la mesure du possible de limiter notre impact par rapport à cela mais on va surtout remplacer des poivrons qui sont faits aujourd'hui à l'étranger dans des conditions aussi avec les mêmes emballages. Nous, on essaiera de faire le mieux possible, mais on fait déjà quelque chose d'exceptionnel par rapport effectivement à cette gestion de l'économie.

Migros s'engage aussi d'une manière générale, à réduire les emballages et c'est clair que ce trend-là il va devoir se poursuivre et comment est-ce qu'on pourra mettre en place ? ça fait l'objet aussi d'une amélioration continue qu'on devra faire.

**Intervention de Hohenauer Maryline :** C'était la nature au fait du chauffage, ça sera quoi comme chauffage celui d'appoint ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** On aura une petite réserve de mazout pour pouvoir effectivement avoir cela.

**Intervention de Vuille Côte :** Oui, Madame Morisod.

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour Les Verts. On parle de plus en plus de développement durable. On parle aussi d'une agriculture locale et de saison. Je ne vois pas vraiment en quoi faire des poivrons pour toute l'année ... C'est quelque chose de saison, chez nous on ne mange pas des poivrons, on les mange seulement en été.

Une autre question au niveau de la quantité d'engrais. Est-ce que vous avez des chiffres par rapport à ça ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Donc, par rapport à consommer local, c'est justement le but du projet ! C'est de remplacer aujourd'hui ces 38'000 tonnes de poivrons qui viennent de l'étranger. Donc c'est le troisième légume le plus consommé en Suisse et nous, on veut le produire ici, de manière quasiment neutre en CO<sub>2</sub>. Donc on est pile poil dans ce que vous recherchez et dans ce que nous voulons effectivement promouvoir dans une économie circulaire et proche avec des chemins plus courts.

**Intervention de Morisod Carole:** Par contre, excusez-moi, je voulais quand même juste parler au niveau du "local", ça n'est pas une agriculture locale. Elle sera faite localement, mais au niveau de notre consommation de notre pays, on ne cultive pas des poivrons sans arrêt. Cela ne fait pas partie de notre agriculture. On doit l'importer parce qu'on veut l'importer, mais il faudrait peut-être changer de paradigme et se dire on va manger des produits qui sont des produits de chez nous et pas importer n'importe quel produit à n'importe quel moment !

**Intervention de Vuille Côte :** Madame Morisod, juste d'une manière générale on va rester sur les questions, c'est vrai que tous les partis pourront aussi s'exprimer une fois qu'on aura le rapport détaillé et les questions techniques. Là le but c'était déjà de faire un échange entre la présentation et les questions

## CONSEIL GENERAL

---

générales. On a déjà passé un certain nombre de questions, un certain nombre de temps, donc, je pense qu'on va vous laisser répondre sur la partie précise de la question que vous avez posée sur les engrais. Ensuite prendre les dernières questions générales et pas forcément les avis.

**Intervention de Bagnoud Nicolas :** Pour les engrais, d'après les expériences qu'on a, c'est à peu près 2000 kilos par hectares d'azote. Mais c'est en circuit fermé c'est à dire qu'on utilise beaucoup moins d'engrais que l'agriculture conventionnelle aussi.

**Intervention de Vuille Côte :** Est-ce qu'il y a encore des questions ? Monsieur Gex-Fabry.

**Intervention de Gex-Fabry Romain:** Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Vous nous avez bien dit que le but est de produire des légumes importés, principalement. On peut remplacer des légumes importés justement, est-ce qu'il serait quand même envisageable pour vous de vous installer sur ce site s'il devait y avoir des restrictions, voire même des interdictions de produire certains types de légumes justement ? Vos tomates par exemple, vos salades, vos asperges ?

**Intervention de Charbonnet Michel :** Je ne comprends pas le sens de votre question.

**Intervention de Gex-Fabry Romain :** Est-ce que votre projet est réalisable pour vous, s'il devait y avoir des restrictions ou des interdictions de production ? Est-ce que vous pouvez vous installer sur ce site, que pour produire des poivrons par exemple, ou que des produits que l'on importe aujourd'hui ?

**Intervention de Berset Pierre :** Pour des raisons économiques avant tout, ce n'est pas possible. Nous avons parlé de ces six hectares de tomates, ces deux hectares de concombres. Selon l'état actuel il est nécessaire de produire des marchandises pour arriver à une rentabilité, une demande minimale de la Migros.

**Intervention de Vuille Côte:** Y a-t-il encore des questions ? Ce n'est pas le cas, donc je tiens à remercier Messieurs Charbonnet, Bagnoud et Berset pour leur présentation et pour être venus ce soir à notre séance et, sans autres interventions, je clos ce point et nous pouvons passer au point suivant. Donc merci et bonne soirée.

**Intervention de Charbonnet Michel :** Merci de nous avoir donné la possibilité de présenter ce projet, suite aux prochains épisodes. Belle soirée à vous. Merci. (applaudissements)

**Intervention de Vuille Côte:** Avant de passer au point 6 de l'ordre du jour, je vous propose, comme ça fait bientôt une heure et demie que nous siégeons, de faire cinq minutes de pause.

Voilà, je vous laisse regagner vos places.

### 6. Règlement sur la gestion des déchets (modification partielle) :

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Nous passons donc au point 6 : Règlement sur la gestion des déchets, modification partielle. Conformément à la loi sur les communes et selon notre Règlement, il appartient au Conseil Général d'approuver la modification du Règlement proposé.

Je vous propose de procéder comme suit :

- 1) Présentation du projet par le Conseil Municipal
- 2) Rapport de la Cogest
- 3) Entrée en matière
- 4) Discussion de détail
- 5) Vote final

S'il n'y a pas de remarques sur cette manière de procéder, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation du projet.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Donc cette modification du Règlement sur les déchets concerne deux articles. Premier article, l'Article 37 qui vous a déjà été présenté et sur lequel je ne vais pas revenir en détail. Il s'agissait de l'Article 37 concernant la fixation des taxes et qui permettait en ajoutant un Alinéa 3 bis, qui permettait ou qui permettrait d'introduire des mesures d'accompagnement pour les personnes qui souffrent d'incontinence ou qui souffrent de handicap qui entraîne une surproduction de déchets, et cette distribution de sacs pourrait se faire via la présentation d'un certificat médical qui serait délivré par un médecin ou une infirmière indépendante autorisé(e) à pratiquer. Ce serait réglé dans une directive y relative.

Par contre, le Conseil Municipal vous propose une deuxième modification de ce Règlement qui concerne une proposition de modification de l'Article 35 sur le débiteur de la taxe de base et qui permettrait de changer en fait la facturation actuelle qui est une facturation bisannuelle de la taxe de base, qui s'avère peu adaptée et qui prend finalement pas mal de temps au niveau de l'administration et qui entraîne aussi des frais supplémentaires.

De plus, maintenant que nous avons adapté le logiciel de facturation au niveau de l'administration, il est possible de facturer cette taxe de base "prorata temporis" ce qui est d'une part, plus juste pour les contribuables et qui amènerait aussi une meilleure efficacité au niveau de l'administration et une économie de frais au niveau de la facturation.

Voilà pour la présentation qui vous est proposée de modifications de ces deux articles du Règlement sur la gestion des déchets.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe maintenant la parole au rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Cédric Zürcher.

**Intervention de Zürcher Cédric:** Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Remarque générale : Si la commission doit traiter obligatoirement de la modification proposée par le Conseil Municipal, en réponse à la motion, elle n'est pas limitée à ce seul sujet et peut traiter tout autre point du règlement, si elle le souhaite. La motion acceptée en séance du Conseil Général du 26 mars 2018, demande que les adultes incontinents ainsi que les personnes malades produisant d'importants déchets, pansements, etc. puissent obtenir la gratuité pour une trentaine de sacs par année, sur présentation d'un certificat médical. En réponse à cette demande, le Conseil Municipal s'est approché de plusieurs communes environnantes ou d'une taille similaire. L'ensemble de ces communes prévoit des mesures

## CONSEIL GENERAL

---

sociales en faveur de personnes souffrant d'incontinence et uniquement à cette seule affectation. Le Conseil Municipal estime trop restrictive la limitation de l'octroi des sacs blancs taxés, à la seule incontinence.

A son sens, toute forme de handicap entraînant une surproduction importante de déchets et attesté médicalement devrait permettre une distribution de tels sacs dans la mesure où il ne se justifie pas de faire une discrimination entre des personnes souffrant d'affections différentes. Pour ce qui est des aspects pratiques, le Conseil Municipal propose d'adopter le même principe que la commune de Vionnaz, Vouvry ou Monthey, soit une distribution via le CMS, ce qui évite toute stigmatisation des personnes. En conséquence, le Conseil Municipal propose la mise en place d'une attestation relative à la remise des sacs à ordures gratuits, qui devra être remplie par les personnes concernées, signée par un professionnel de la santé reconnu et apportée au CMS de Monthey.

Sur la base de ce document, le nombre de sacs taxés décidé sera octroyé, voir la proposition d'attestation en annexe. Il est difficile de déterminer le nombre de personnes concernées et de ce fait quel coût engendrera cette proposition. C'est pourquoi le Conseil Municipal propose de déterminer le nombre de sacs taxés distribués dans une directive de la compétence de l'exécutif. Cela permettra au Conseil Municipal de revoir et au besoin d'adapter le nombre de sacs à distribuer.

Ainsi, sur la base de ce qui précède et en réponse à la motion « Règlement sur la gestion des déchets, ajout d'un Alinéa à l'Article 37 », le Conseil Municipal propose au Conseil Général de modifier le Règlement communal sur la gestion des déchets en y introduisant un Article 37, Alinéa 3 bis, dont la teneur est la suivante :

En cas d'incontinence ou de handicap médicalement attesté entraînant une surconsommation de sacs taxés, le Conseil Municipal peut, par directive, prévoir une distribution gratuite de sacs aux personnes concernées. La municipalité propose également de modifier l'Article 35 "Débiteurs de la taxe de base". En effet à ce jour la taxe est facturée deux fois par année à la personne qui occupe le bâtiment ou l'installation, à l'origine des déchets du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin, et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre. L'occupant du premier janvier et au 1<sup>er</sup> juillet paie la taxe pour les six mois suivants.

Une adaptation technique du logiciel de facturation permet désormais de facturer prorata temporis la taxe de base aux utilisateurs qui quittent ou arrivent sur le territoire communal en cours d'année. C'est pourquoi, afin de gagner en efficacité et d'économiser quelques frais tout en améliorant l'équité, le Conseil Municipal propose une seule facturation annuelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Dès lors, la personne qui quitte ou arrive en cours d'année reçoit une facture prorata temporis.

En conséquence, la municipalité propose de modifier l'Article 35, Alinéa 2, 3 et 4 de la manière suivante : Article 35, Alinéa 2 "La taxe est facturée une fois par année pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. La situation du ménage au 31 décembre est déterminante pour le montant de la taxe de base.

Article 35, Alinéa 3. Le locataire (chef de ménage) respectivement le propriétaire qui occupe le bâtiment ou l'installation à l'origine de déchets au 31 décembre de l'année de la taxation est responsable du paiement intégral de la taxe de base pour toute l'année concernée.

Article 35, Alinéa 4. Le locataire (chef de ménage) respectivement le propriétaire qui quitte le bâtiment ou l'installation à l'origine de déchets en cours d'année reçoit une facture prorata temporis, correspondant à la durée d'occupation. Il en va de même pour le locataire (chef de ménage) respectivement le propriétaire qui vient occuper le bâtiment ou l'installation à l'origine de déchets en cours d'année. La commission a également demandé au Conseil Municipal si un premier bilan du fonctionnement du Règlement sur la gestion des déchets avait été tiré. Le Conseil Municipal estime qu'il est encore un peu tôt pour tirer un bilan définitif de la première année de fonctionnement, mais que les premiers chiffres sont plutôt

## CONSEIL GENERAL

---

encourageants. Concernant le Règlement, le Conseil Municipal n'a pas d'autres propositions de modifications à soumettre au législatif.

5) Message de la Cogest. La Cogest relève que l'ajout de l'Article 37, Alinéa 3 bis et la modification de l'Article 35 offrent des conditions favorables à des personnes fragilisées par la vie, ainsi qu'une meilleure flexibilité dans la gestion de la taxe de base. Nous rendons attentif le Conseil Municipal sur le terme "personnel de santé reconnu" qui paraît un peu vague, ceci afin d'éviter de délivrer des attestations de complaisance. La Cogest propose également à l'Article 35 de modifier le terme "chef de ménage" par "responsable de ménage". Après consultation de l'administration communale, cette modification ne pose aucun problème technique et peut-être acceptée sans problème.

En conséquence, la Cogest recommande à l'unanimité d'accepter les modifications proposées aux articles 35 et 37 du Règlement sur la gestion des déchets avec l'adaptation "responsables des ménages" au lieu de "chefs des ménages" à l'Article 35, Alinéa 1, 3 et 4.

Conclusion et remerciement, la Cogest remercie le Conseil Municipal et l'administration communale pour leur collaboration.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons maintenant à l'entrée en matière, je passe la parole à l'assemblée. Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour les Verts. Le groupe des Verts ne peut que saluer l'introduction du nouvel Alinéa à l'Article 37 du Règlement des déchets allant dans le sens de la motion que nous avons déposée le 16 février 2018. Pour notre groupe, il paraissait tout à fait légitime de distribuer gratuitement des sacs taxés pour chaque naissance, mais qu'il fallait également offrir ces sacs aux personnes souffrant d'incontinence ou d'handicaps entraînant une production importante de déchets. Nous regrettons simplement que cette disposition n'ait pas été introduite directement lors de l'élaboration du Règlement, comme nous l'avions bien proposé.

Une question nous vient à l'esprit, est-ce que cette disposition sera rétroactive et si oui, est-ce que ça sera début janvier 2018 ou janvier 2019 ? Merci.

Concernant l'Article 35, les Verts trouvent tout à fait pertinente la modification apportée qui permettra de facturer prorata temporis la taxe de base aux utilisateurs qui quittent ou arrivent sur notre commune et ainsi offrir un système de facturation plus équitable.

Pour finir, nous souhaitons profiter d'apporter une petite correction orthographique à l'Article 42, Alinéa 2 "Les décisions pénales" avec un accent aigu. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le groupe PLR salue les modifications proposées. Nous partageons l'avis que la signature d'une attestation par des professionnels de la santé et la distribution de sacs taxés via le CMS permettra de soutenir certaines personnes en difficulté.

Nous recommandons également au Conseil Municipal d'être attentif pour que les mesures prévues par cette modification du Règlement soient efficaces.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Le Conseil Municipal veut ... on est dans l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas, elle est donc acceptée tacitement. Nous passons donc maintenant à la discussion de détail. Je vais d'abord prendre les deux modifications d'articles dans l'ordre.

Concernant l'Article 35, la Cogest a fait une proposition d'amendement dans son rapport. Y a-t-il des remarques, questions ou propositions d'amendement concernant l'Article 35 modifié tel qu'il ressort du rapport de la Cogest ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des remarques, questions ou propositions d'amendement concernant l'Article 37, Alinéa 3 bis nouveau ?

Ce n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres interventions sur l'ensemble du Règlement ? J'ai pris note qu'il y avait une demande par rapport à l'Article 42 ? Quelqu'un veut s'exprimer sur cette demande ? Ce n'est pas le cas. Des questions sur l'ensemble du Règlement ? Ce n'est pas le cas. Donc, je clos la lecture de détail et nous allons donc passer au vote final, donc les modifications étant acceptées tacitement. Oui, Madame, Cretton ?

**Intervention de Cretton Nathalie:** Je suis désolée, mais j'avais posé une question. J'avais demandé si c'était rétroactif, et je ne savais pas à quel moment je devais rebondir.

**Intervention de Vuille Côme :** Nous sommes dans le débat final, donc le Conseil Municipal peut s'exprimer.

**Intervention de Cretton Nathalie:** Je voulais savoir si c'était rétroactif ou pas la disposition concernant l'Article 37 ?

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Il n'est pas prévu que ça soit à titre rétroactif. Donc ça sera quand la modification du Règlement entrera en vigueur.

**Intervention de Cretton Nathalie:** C'est à dire, alors ça sera à partir de quand ?

**Intervention de Cottet Parvex Sandra :** Donc ça sera effectivement après 30 jours, au moment où le Règlement va entrer en vigueur.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, nous sommes donc dans le débat final, j'ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole. Nous allons donc procéder formellement au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers Généraux qui acceptent le Règlement sur la gestion des déchets tel que modifié, se manifestent en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Le Règlement est donc accepté à l'unanimité.

Je vous rappelle que le Règlement se fait toujours en deux lectures, à moins qu'il y ait une demande de lecture unique ! Oui, Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas :** Thomas Birbaum pour le groupe PLR donc nous demandons une lecture unique.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Merci donc les scrutateurs merci de revenir et nous allons donc procéder au vote sur la lecture unique du Règlement. Les Conseillers Généraux qui souhaitent que ce Règlement soit adopté en lecture unique se manifestent par main levée. Refus ? Abstentions ? A l'unanimité, la lecture unique est acceptée. Merci aux scrutateurs.

Nous allons donc passer maintenant au point 7 «Les réponses aux postulats ».

### 7. Réponses aux postulats :

**Intervention de Vuille Côme:** Vous avez tous reçu les réponses du Conseil Municipal aux deux postulats à l'ordre du jour. Je vous propose la procédure suivante pour ces réponses : d'abord, je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse. Ensuite, le premier signataire peut prendre la parole pour réagir à cette réponse. La discussion générale n'est pas ouverte à moins d'une demande d'un chef de groupe ou de cinq Conseillers généraux et un vote du plénum.

Si cette manière de procéder n'appelle pas de remarque, je passe au point 7.1 : Réponse au postulat PDC par Emmanuel Gollut et cosignataires "Protéger le patrimoine de nos villages" accepté par le Conseil Général le 26 mars 2018. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

**Intervention de Turin Alexis:** Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas spécialement de points à rajouter par rapport à la réponse qui vous a été fournie, sauf à dire qu'on remercie pour cette intervention puis on estime que ce postulat est déjà rempli par rapport aux dispositions que nous aurons prises au Conseil Municipal. Merci pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, est-ce que Monsieur Gollut désire s'exprimer ? Je lui passe La parole.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. D'abord je tiens à vous remercier pour le travail, maintenant est-ce que c'est déjà en route et puis combien de temps c'est prévu pour arriver à faire le tour de la commune ? Si c'est possible de répondre à la question. Par rapport au budget, on avait des craintes au niveau du Conseil Général.

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin pour le Conseil Municipal, donc on vient d'attribuer le mandat qui a va être exercé par notre architecte-conseil avec l'aide de deux autres personnes. On est tout à fait dans le budget au niveau des prix qu'on vous avait proposés et puis en principe ça devrait se faire sur deux ans. Merci.

**Intervention de Gollut Emmanuel :** Merci pour la réponse.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci sans autre demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons au point 7.2 : Réponse au postulat PLR par Thomas Birbaum "Pour un espace de rencontre intergénérationnel et interculturel" accepté par le Conseil Général le 26 mars 2018.

Je passe la parole au Conseil Municipal pour la présentation de sa réponse.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Knubel Natercia:** Natercia Knubel pour le Conseil Municipal, bonsoir à tous. Je ne vais pas revenir sur la réponse que vous avez reçue par écrit, mais je vais quand même relever deux-trois petits points qui me paraissent importants. Donc le fait d'avoir un bâtiment ou un local spécifique ne facilite pas forcément le lien intergénérationnel et ça, j'ai pu le vérifier en discutant avec des collègues conseillères et conseillers municipaux d'autres communes, qui sont en charge de ce dicastère. Bien au contraire souvent, ça devient plutôt un lieu où l'on se rencontre par communauté ou par classe d'âge, sans forcément interagir. Il est bien plus porteur de mettre sur pied des manifestations ou actions telles que celles listées dans la réponse que vous avez reçue et qui permettent à tout un chacun de participer quels que soient son origine ou son âge. Les différentes commissions communales d'ailleurs "animation, intégration, culture" y travaillent en permanence.

J'ai un autre exemple à vous donner, c'est les sociétés locales qui sont un énorme vecteur de mixité. Samedi soir il y avait un concert de fanfare, on a pu voir des tout jeunes musiciens jouer à côté de musiciens qui fêtaient leur 20, 30, 40, 50 ans de musique.

En outre, je vous rappelle que nous avons la chance d'avoir plusieurs salles communales qui sont à disposition des associations et des sociétés locales pour leurs rencontres et séances. Et pour terminer, comme dans la réponse qu'on vous a faite, malgré tout ce qu'on peut mettre sur pied pour favoriser les rencontres intergénérationnelles ou interculturelles, c'est aussi la responsabilité de chacun de faire le pas et de participer à ce qui est mis à disposition.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci est-ce que Monsieur Birbaum désire s'exprimer ? Je vous passe la parole.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR, nous étions surpris quand nous avons reçu cette réponse. Pour rappel, nous demandions d'étudier l'opportunité de créer un espace de rencontres et ce postulat n'avait été combattu par aucun groupe. Dans votre réponse, vous dites sur la première page que vous êtes contre la ghettoïsation. Je vous rassure, le groupe PLR est aussi contre la ghettoïsation. Ça tombe bien, le postulat de départ n'en parlait pas ! Il disait même tout l'inverse, en répétant les termes "vie en commun, cohabiter, interculturel, rencontre, dialogue" .

Sur la deuxième page, vous citez toutes les actions que la commune entreprend : balades communales, carrefour-femmes, réceptions, etc. Je vous remercie pour cet inventaire mais celui-ci retrace ce qui se fait actuellement et ce n'est malheureusement pas ce que le groupe PLR demandait. Et cela représente plus généralement, à notre sens, le problème de cette réponse. Le groupe PLR demandait une étude sur l'opportunité de création d'un espace de rencontres, pas un listing des actions culturelles de la commune.

Où est l'étude finalement, où sont les chiffres ? La comparaison vous en avez parlé juste avant, j'aurais souhaité qu'elle soit votre comparaison avec les autres communes dans la réponse que nous avons reçue par écrit. Y a-t-il eu des sondages d'opinions ? Y a-t-il eu des demandes auprès d'associations culturelles pour que la culture puisse être mise en avant dans cet espace d'où le terme "interculturel" utilisé dans le postulat de départ et non pas "intercommunautaire" ? D'ailleurs le groupe PLR y faisait référence dans le postulat sous les termes : "un espace qui pourrait accueillir des expositions culturelles et conférences informatives". On n'en trouve malheureusement pas réponse dans votre réponse. Y a-t-il eu une analyse des ressources humaines nécessaires pour faire tourner un tel espace ? Quid des besoins matériels : pourquoi se limiter à la création d'un nouveau bâtiment comme il est indiqué dans la réponse plutôt que de convertir un local existant pour des expositions, des rencontres, etc.

Nous demandions donc une étude qui évalue tous ces aspects et qui se projette dans le futur. A ce titre, à notre sens, la réponse qui nous est rendue n'est pas complète. Elle ne répond pas, malheureusement à la

## CONSEIL GENERAL

---

demande du postulat déposé il y a 365 jours et nous le déplorons. Nous espérons que les autres postulats déposés par nos collègues ne seront pas traités de la même manière que l'a été ce postulat. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, est-ce que le Conseil Municipal veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Sans autre demande de discussion ...oui, Madame Cretton !

**Intervention de Cretton Nathalie:** Nathalie Cretton pour les Verts, donc je sais qu'on n'a pas le droit d'intervenir, mais par contre, je demande si c'est possible d'ouvrir la discussion en tant que cheffe de groupe ?

**Intervention de Vuille Côme:** Vous avez le droit, en tant que cheffe de groupe, de demander l'ouverture de la discussion générale et celle-ci doit être votée par le plénum, donc je prie les scrutateurs de se lever. Le vote, c'est simplement pour ouvrir la discussion générale sur cette réponse. Les Conseillers généraux qui souhaitent ouvrir la discussion générale se manifestent en levant la main. Ceux qui la refusent ? Des abstentions ? Par 24 oui, 15 non et 2 abstentions, la discussion générale est acceptée. J'ouvre donc la discussion générale et je passe la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer. Madame Morisod !

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour Les Verts. Les Verts regrettent que ce postulat ne réponde pas à l'étude du groupe PLR que nous soutenions. Les espaces interculturels permettent réellement de créer une mixité, une mixité sociale, une mixité de génération. On a un exemple à la Maison de Chailly à Lausanne qui est juste un quartier, donc ça correspond aussi à la population de notre village. Et nous souhaiterions que la municipalité refasse une étude sur la faisabilité d'un tel projet.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, est-ce que le Conseil Municipal veut répondre ?

**Intervention de Knubel Natercia:** Natercia Knubel pour le Conseil Municipal. De mon côté, je vous donne un autre exemple : la Maison du Monde à Monthey, qui est un espace interculturel et un espace communautaire où il y a peu de mixité, mis à part dans les cours de français que nous avons aussi chez nous.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, il n'y a plus de prise de parole, je clos donc ce point et nous passons au point 8 de l'ordre du jour, soit au « Postulat ».

### 8. Postulat :

Je vous rappelle la procédure concernant les postulats : d'abord je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat. Ensuite, la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale par un membre du Conseil Général ou par la municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon, je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal avant le vote.

## CONSEIL GENERAL

---

Nous passons au point 8.1 : Postulat Les Verts par Florent Morisod : "Fonds de soutien au développement durable". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod pour Les Verts. Chers membres du Conseil Municipal, chers collègues. Par ce postulat, le groupe des Verts demande à la municipalité de constituer un fonds de soutien au développement durable, fonds dont les habitantes et habitants de Collombey-Muraz pourront bénéficier s'ils désirent mettre en œuvre des actions concrètes dans le but de réduire leur impact énergétique ou de diminuer leur production de CO<sub>2</sub>.

Aujourd'hui, la commune octroie une subvention pour les audits énergétiques des bâtiments. Au moyen d'un fonds tel que proposé par ce postulat, les subventions communales pourraient s'étendre aux rénovations énergétiques par éléments ou aux rénovations énergétiques globales. La pose de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques pourrait également être soutenue financièrement par notre commune, de même que le tournant vers une mobilité douce. Certaines mesures bénéficient, certes déjà de subventions cantonales ou fédérales. Ce n'est cependant pas une raison pour que notre commune, labellisée cité de l'énergie, n'encourage pas elle aussi, à son échelle, ce genre de projets en faveur de l'environnement.

Ce postulat ne fournit volontairement pas de liste exhaustive des actions devant impliquer une subvention de la part de notre commune. Nous laissons le soin à la municipalité d'analyser quelles mesures devraient être concernées, en fonction notamment des demandes des habitantes et habitants de Collombey-Muraz et du montant qui sera alloué à ce fonds de soutien au développement durable. La municipalité peut également s'inspirer de ce que la ville de Sierre vient de réaliser, à savoir un fonds de Fr. 170'000.-.

En Suisse depuis le mois de janvier, des milliers de personnes ont participé aux différentes mobilisations internationales pour le climat. Ces citoyennes et citoyens engagés, conscients de l'urgence climatique et de la nécessité d'agir, attendent des propositions des autorités politiques. Un fonds de soutien tel que proposé allierait justement encouragement politique et action citoyenne et donnerait à Collombey-Muraz un rôle de facilitatrice de la transition énergétique. Le groupe Les Verts vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce postulat. Merci.

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, j'ouvre donc maintenant la discussion générale, quelqu'un veut-il s'exprimer ? Monsieur Birbaum !

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Le groupe PLR ne se prononcera pas sur le bien-fondé de ce fonds. Il se prononcera sur la question du fonds en lui-même. C'est un outil technique de la comptabilité. Le fonds lie l'exécutif, si on met l'argent dans le fonds, il y a une perte de contrôle du Conseil Général dans la discussion par après lors de la séance de décembre dans le budget.

La question centrale qui découle de ce postulat est la suivante : est-ce que l'on peut gérer une collectivité publique avec des fonds ? Après le fonds de soutien au développement durable et le fonds d'aide aux étudiants et aux apprentis votés au dernier plénum, il y aura peut-être le fonds pour une politique culturelle, le fonds pour le soutien et l'innovation, le fonds pour les sociétés locales, le fonds pour l'incitation aux transports publics, le fonds pour la rénovation d'installations sportives, le fonds pour l'assainissement des bâtiments, le fonds pour la promotion des marchés de Collombey-Muraz, le fonds pour ci et le fonds pour ça, etc.

Face à tous ces potentiels "fonds", le groupe PLR gardera une cohérence et n'en votera aucun, quand bien même la cause est noble, tant que la Commission de Gestion ne se sera pas penchée sur l'utilisation de fonds dans la gestion d'une commune. Nous invitons donc la Cogest à se saisir de cette question de

## CONSEIL GENERAL

---

création de fonds dans la gestion d'une collectivité et de rendre un rapport fixant les règles et principes à ce sujet. Donc, pour répondre à la question, Monsieur le Président, nous combattons ce postulat.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de discussion ? Monsieur Gollut !

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Alors le groupe PDC ne combat pas le postulat, mais le postulat du Parti Socialiste Centre gauche, n° 74 pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune va déjà dans ce sens. Non seulement ce postulat va déjà dans ce sens, mais il a initié une étude qui est en cours, étude qui va bien au-delà de la simple installation irréfléchie de panneaux solaires. En effet, cette étude détaillée s'intéresse comme pour celle réalisée pour les bâtiments communaux, au bien-fondé de ces réalisations par rapport à des critères précis, tels que l'ensoleillement du site ou l'orientation des toitures. Effectivement il serait aberrant, pour imaginer mon propos, de subventionner des panneaux solaires " en haut à l'Essert" ! Même si cet endroit est bien habité et plein de charme d'ailleurs. De plus, cette étude en cours ne se limite pas aux panneaux solaires mais également à d'autres technologies favorables à l'environnement, telles que les pompes à chaleur qui, elles aussi, doivent être installées selon des critères scientifiques bien précis, qui dicteront le choix d'une pompe Air-Eau ou Eau-Eau, selon la profondeur de la nappe ou je ne sais quel autre critère.

Alors simplement, le groupe PDC combat ce postulat non pas dans son esprit, mais il le trouve inutile vu l'étude qui est en cours, étude qui déterminera avec précision les types d'installations idéales et qui servira de base pour un futur règlement d'aide au financement. Je parle là de financement communal évidemment et ce, pour autant que nos disponibilités et nos priorités au niveau de notre budget nous le permettent, ce que le groupe PDC souhaite. Mais notre groupe souhaite surtout éviter les financements "parapluie" qui ne tiendraient aucun compte de critères objectifs, critères déjà encouragés par le subventionnement communal concernant les bilans énergétiques des bâtiments sis sur notre commune.

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC combat ce postulat car l'étude en cours va tout à fait dans ce sens. Par contre, il nous appartiendra nous, Conseil Général, de mettre en avant les énergies renouvelables en favorisant cette thématique lors de l'élaboration du budget 2022. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci. Monsieur Jomini !

**Intervention de Jomini Jonathan:** Jomini Jonathan pour le groupe UDC. Le groupe UDC combat ce postulat. En effet, en premier lieu, ce n'est pas parce que les finances de la commune vont un peu mieux que nous devons créer des fonds pour tout. Deuxièmement, sans faire de publicité, il y a des sociétés telles que "New Energy" qui proposent leurs services pour par exemple optimiser son efficacité énergétique. Pour ces deux points, nous vous invitons à combattre ce postulat. Merci de votre attention.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Le Conseil Municipal veut s'exprimer ?

**Intervention de Cottet Parvex Sandra:** Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal tient tout d'abord à rappeler qu'il est sensible à la question du développement durable et, à travers sa stratégie communale pour le développement durable, il a déjà mis en place diverses actions liées à cette thématique et d'autres encore qui sont en cours, telles que celles liées justement au label "cité de l'énergie".

## CONSEIL GENERAL

---

Cependant, le Conseil Municipal se propose en faveur du rejet de ce postulat et ceci non pas sur le fonds, pour ce qui a été évoqué plus haut, mais sur la forme car justement cette analyse est déjà en cours selon la réponse qui avait été donnée au postulat intitulé "pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune" lors de la séance du Conseil Général du 17 décembre 2018 dont je cite ici la réponse : la mise en place de subventions pour les particuliers au niveau communal fait actuellement l'objet d'une réflexion par sa délégation de l'énergie. Cela nécessite, toutefois une analyse approfondie, s'appuyant notamment sur le document de planification énergétique territoriale planétaire et qui devra notamment déterminer quel type de subventions sont envisageables, selon quelles conditions, sur quel mode de financement et pour quel montant. Lorsque cette analyse aura abouti, elle entraînera potentiellement l'inscription de montants dans de futurs budgets que le Conseil Général pourra valider ou refuser.

J'aimerais aussi rajouter ici que d'une manière générale, on va profiter de cette analyse pour analyser l'opportunité de créer des fonds de subventionnement pour ces divers projets ou si plutôt, il faut les intégrer directement dans les budgets. A préciser également que, effectivement, il existe déjà une subvention pour les audits énergétiques des bâtiments pour les particuliers mais qui s'avère malheureusement très peu utilisée. Et c'est d'ailleurs ce constat qui est à l'origine de la réflexion qui a été initiée par la délégation de l'énergie concernant la possibilité de mettre en place un programme de subventions qui soit efficace, ciblé et qui puisse avoir un réel effet incitatif.

De plus, pour démontrer si besoin est la volonté du Conseil Municipal, cette analyse a été intégrée dans les mesures du prochain plan d'actions 2019-2023 de la cité de l'énergie dont la certification est en cours de re-audit. Donc ainsi en conclusion, pour toutes ces raisons, surtout pour le fait que cette étude est déjà en cours, le Conseil Municipal rejette ce postulat, merci.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il encore des interventions ? Monsieur Morisod !

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod pour Les Verts. L'objectif de ce postulat n'était pas d'inventer de nouvelles formes de subventions, mais notamment de renforcer certaines subventions cantonales ou fédérales, de ce fait nous n'avons pas pour objectif de créer des subventions pour des particuliers dans des situations qui ne se prêteraient pas. Si la Confédération et le canton octroient déjà des subventions dans certains domaines, nous estimons que les règles en vigueur pourraient permettre à la commune de simplement s'aligner et de rajouter une participation à ces différentes subventions.

**Intervention de Vuille Côme:** (problème technique) Nous reprenons la discussion générale et c'était Monsieur Morisod qui avait la parole, donc je lui cède à nouveau la parole.

**Intervention de Morisod Florent:** Florent Morisod pour Les Verts. Pour revenir sur deux points qui avaient été dits précédemment, au sujet notamment des incitations, alors à notre sens, la réalisation d'un tel fonds permettrait effectivement de mieux communiquer disons, et de mieux informer en matière de subventions qui peuvent être réalisées de la part de notre commune et de ce fait un fonds de soutien permettrait d'améliorer l'aspect incitatif des subventions communales. Ensuite la municipalité peut certes se féliciter des différentes mesures déjà entreprises en matière de développement durable. Cependant, de nombreuses doivent encore voir le jour si nous souhaitons faire de notre commune une commune à la pointe en matière de durabilité. Et puis, nous nous réjouissons cependant du fait que seule la forme semble finalement poser problème dans ce postulat. Nous suivrons très attentivement les différentes mesures qui seront prises dans le sens de ce postulat, merci.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Vuille Côme:** Y a-t-il encore des interventions ? Si ce n'est pas le cas, le postulat est maintenu. Je clos la discussion, le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire, mais Monsieur Morisod vient de le faire, je ne sais pas... rien à ajouter. Et le représentant du Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "fonds de soutien au développement durable" sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui le refusent ? Abstentions ? Par 5 oui, 26 non et 9 abstentions, le postulat est donc rejeté. Je précise que pour le calcul, Monsieur Gex-Fabry n'est pas revenu, donc nous sommes 40 votants pour le PV mot-à-mot. Nous passons donc au point 9 de l'ordre du jour, soit au développement d'une interpellation.

### 9. Interpellation :

Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations : d'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation, le Conseil Municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa décision.

9.1 : Interpellation parti Socialiste Centre-gauche par Madeleine Delarze « Les Chauderets ». Je passe la parole à la première signataire.

**Intervention de Delarze Madeleine:** Madeleine Delarze, parti Socialiste Centre-gauche. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors pour les Chauderets, comme annoncé dans l'interpellation que vous avez sous les yeux, nous n'entendons plus parler des Chauderets et de la Sablière mais du Plan d'Aménagement Détaillé les concernant. Pour mémoire ce PAD "Plan d'Aménagement Détaillé", daté de 2013, prévoit la création d'une "zone mixte d'intérêt général, de détente et de protection de la nature" ainsi appelée et que l'on retrouve dans le Règlement communal des constructions et des zones RCCZ de la commune, à l'Article 77. Ce PAD explique, démontre l'évolution et ce qui est prévu dans ces secteurs des Chauderets et de la Sablière. Deux secteurs sont présentés, celui du "centre équestre" et celui de "détente et de pêche".

Pour le centre équestre, qui est privé, cela avait suscité beaucoup de questionnements dans notre groupe à l'époque. C'était en 2014. Nous avons finalement décidé de faire confiance à nos autorités en retirant notre résolution.

Un centre équestre a donc dû apparemment se mettre en conformité, ce qui est hautement souhaitable en pensant, j'y pense souvent, à la qualité des eaux de la gouille. Comme tout le monde peut le constater en passant devant, le manège a pris beaucoup d'envergure. Selon le PAD, j'ai noté que la route d'accès n'est pas tout à fait finalisée et concernant ce que j'ai écrit dans l'interpellation, je vais retirer le mot « dépotoir » car même si le couvert en toile blanche est bien là, certains éléments aux abords de la route vus à un certain moment ont été enlevés, voire rangés. L'endroit aujourd'hui est correct.

Pour le secteur côté gravière des Chauderets, futur secteur de « détente et de pêche », rien n'a bougé à part du remblayage. Remblayage qui va dans le sens du PAD semble-t-il. Et La Sablière, pareil. Accessible depuis Tabac-Rhône, l'endroit n'a pas changé. C'est un endroit charmant et paisible, réservé aux pêcheurs qui en prennent soin.

Contrôler, valoriser et rendre accessibles ces espaces, c'est ce qui ressort du RCCZ où l'on lit à l'Article 77, je cite : « cette zone mixte comprend les étangs des Chauderets et de la Sablière et leurs abords utilisés

## CONSEIL GENERAL

---

simultanément comme lieu de détente et de loisir d'une part et comme présentant un grand intérêt pour ses valeurs naturelles d'autre part. Le but de la zone consiste à développer des activités de détente et de loisir (telles que centre équestre, places pique-nique, pêche, etc.) tout en préservant ce biotope. ».

Le PAD détaille donc l'envergure que veut donner notre commune à ces secteurs. Seul le centre équestre a réussi à prendre son envol à ce jour. Qu'en est-il des décisions de notre commune sur ce PAD ? Sur l'avancée ou non du projet et s'il y a une volonté ? Et, peut-être ce qui donnerait une impulsion, est-ce que les problèmes avec le propriétaire de la gravière sont résolus ? Nous avons compris à l'époque qu'il n'était pas facile de traiter avec la personne. Avec nos remerciements pour vos réponses.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Turin Alexis:** Alexis Turin pour le Conseil Municipal. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs, chers collègues. Pour répondre à cette interpellation sur l'état de la situation et la volonté du Conseil Municipal pour la mise en valeur du secteur des Chauderets et de la Sablière, je vais aussi faire un petit rappel historique. Effectivement, ce PAD, Plan d'Aménagement Détaillé, a été homologué en 2014 ensuite il a fait l'objet de recours au Tribunal Cantonal puis au Tribunal Fédéral qui ont été rejetés en octobre 2014. Ce PAD, comme il vient d'être dit, prévoit l'aménagement de secteurs dédiés au centre équestre, à la détente et à la pêche, à la nature et la forêt. L'ensemble, c'est ça qu'il ne faut pas oublier, l'ensemble du plan d'eau des Chauderets est composé de propriétés privées. Certes à l'exception du sud des Chauderets et le plan d'eau la Sablière qui sont bourgeoisiaux. Mais ces secteurs bourgeoisiaux sont dédiés à la forêt et la nature. Pour permettre des aménagements et sécuriser le site, le plan d'eau des Chauderets doit être partiellement remblayé. C'est dans ce sens que les propriétaires MM. Solari et Stadelmann ont déposé une demande d'autorisation de construire visant au réaménagement des rives du lac des Chauderets. Cette demande a été publiée en janvier 2018 et, malheureusement, a fait l'objet de diverses oppositions notamment du WWF. Le Conseil a demandé aux propriétaires s'ils voulaient finalement modifier leurs projets. On a même favorisé une séance commune le 26 avril 2018 où votre serviteur représentait la commune. Si la commune a toujours soutenu le projet en vue d'aboutir à des décisions permettant des aménagements au profit de nombreux intervenants : public, pêcheurs, la faune, la flore, l'écologie, on a, comme je viens de le dire pas la maîtrise foncière du site, et on ne peut donc pas se substituer aux propriétaires pour faire avancer ou aboutir les procédures. Vous l'aurez compris, si l'aménagement de ce secteur fait l'objet d'une stricte réglementation, sa mise en œuvre concrète est du ressort des propriétaires concernés.

Celui qui vous parle a contacté le Bureau François-Xavier Marquis qui a été mandaté par les propriétaires privés pour les épauler dans la procédure en cours de mise à l'enquête. Et j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, c'est que, selon cet entretien, les propriétaires privés ont pu trouver un accord avec l'opposant principal, à savoir le WWF et le dossier va donc pouvoir trouver son épilogue procédural, à savoir la délivrance de l'autorisation de construire. En tous les cas, le Conseil Municipal se réjouit des futurs aménagements qui vont profiter à l'ensemble de la population. Je remercie le parti Socialiste Centre-gauche, au nom du Conseil Municipal, pour son interpellation en espérant y avoir répondu à satisfaction et merci pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, est-ce que l'interpellante désire s'exprimer ? Madame Delarze ? Non, ce n'est pas le cas ? Sans demande de discussion générale, je clos ce point et nous passons maintenant aux points 10 de l'ordre du jour, à savoir : les informations de l'exécutif.

Je passe donc la parole au Conseil Municipal.

# CONSEIL GENERAL

---

## 10. Informations du Conseil municipal

**Intervention de Vieux Mikaël:** Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Laurent va nous afficher deux-trois photos, c'est par rapport au filet sur la place de jeux des Neyres. Comme le travail avait été effectué et puis qu'on avait des photos à disposition, donc on a ici quatre photos qui montrent comme quoi la place a été rétablie. Merci.

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Très brièvement deux informations encore. Une première information, vous avez pu peut-être remarqué si vous passez à l'administration communale, c'est une modification des horaires d'ouverture de l'administration. Donc nous restons la commune du canton du Valais qui a les heures d'ouvertures les plus larges mais nous avons fermé certaines plages horaires de manière à ce que nos employés puissent faire autre chose que de répondre aux téléphones et aux guichets. C'est vrai qu'on n'arrivait plus à donner le tour avec les demandes importantes qui augmentent chaque année. Par contre, vous pouvez toujours, comme on l'avait déjà dit à l'époque, prendre rendez-vous. Donc on est disponible de très tôt le matin à très tard le soir et le meilleur moyen pour avoir un service personnalisé, c'est de prendre rendez-vous. Et là, on est toujours ouvert. Je vous invite quand même à aller voir ce qui se passe dans d'autres communes parce que comme ça, vous pourrez comparer et voir la réalité des choses, que notre commune reste, je le répète, celle qui en Valais a les heures d'ouvertures des plus étendues.

Et puis en parallèle, une deuxième information, on avait interpellé l'Etat de Vaud suite à votre intervention sur les feux de signalisation de St-Triphon. Alors bon la réponse ne nous a pas vraiment surpris. Alors d'une part, c'était avant qu'il termine le réglage du carrefour de la Moutonnerie qui va en direction de la zone industrielle d'Aigle, puis là, alors ils avaient dit qu'ils n'avaient pas encore pu régler ces feux mais que ça allait être le cas. Et puis, le deuxième argument, c'était l'argument de la sécurité. En disant que depuis l'installation des feux, la question sécuritaire était réglée. Alors évidemment qu'on a vu la situation empirer encore actuellement, on ne va pas en rester là donc on va réinterpeller l'Etat de Vaud, on cherche encore la solution parce qu'on a peu de moyens du côté du canton du Valais pour faire pression sur l'Etat de Vaud. On avait mis en copie la Ville de Monthey, on va essayer d'avoir une action commune pour essayer de régler cette problématique, ce que tous les grands spécialistes nous disent que c'est mieux qu'avant. Je pense que si vous êtes passés par là, vous remarquez que ce n'est pas vraiment le cas.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il d'autres informations ? Je passerai la parole dans la partie des questions Monsieur Gollut. Là, on est vraiment dans la partie des « Informations de l'exécutif ».

Ce n'est pas le cas, je vous prie juste aussi de rappeler de bien vous annoncer quand vous vous exprimez pour le PV mot-à-mot.

## 11. Questions

Donc, nous passons maintenant au point 11 de l'ordre du jour : « Les Questions » et je passe d'abord la parole au Conseil Municipal, s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments à apporter à des questions posées lors de la dernière séance ? Ce n'est pas le cas. Donc j'ouvre maintenant la discussion générale et passe la parole à l'assemblée et à Monsieur Gollut.

**Intervention de Gollut Emmanuel:** Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Justement, je voulais rebondir sur ce qu'a dit notre Président. Alors plutôt que se contenter de parler avec Monthey, est-ce qu'il serait

## CONSEIL GENERAL

---

possible aussi d'ouvrir la discussion avec la Vallée ? Et pourquoi pas, Bex, Ollon, toutes ces communes limitrophes qui subissent les mêmes contraintes que nous par rapport à cette sortie d'autoroute. Alors plus on est de fous, plus on rit ! Peut-être que ça aura plus d'impact s'il y a des communes vaudoises qui s'allient avec nous pour intervenir auprès de l'Etat de Vaud. Merci.

**Intervention de Vuille Côte :** Merci. Monsieur Vannay !

**Intervention de Vannay Damien:** Vannay Damien, chef de groupe UDC. Le groupe UDC a eu écho que le budget initial de 6 millions pour la caserne en commun avec Monthey a été largement dépassé. On parlerait même de 10 millions. Nous aimerions des explications et un retour du pourquoi ?

**Intervention de Vuille Côte :** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Buttet Yannick:** Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je tiens d'abord à rassurer Monsieur le Président du Conseil Général, le système a été étalonné avec ma voix et notre secrétaire aussi. Tout d'abord pour répondre aux questions, pour répondre aux questions financières, parce que c'est la question qui revient actuellement, pour les questions techniques, mon collègue Jean-Luc Planchamp peut y répondre. Pour la question financière alors tout d'abord, je m'étonne que ces montants sortent actuellement parce que l'on est en pleine phase de réflexion. On a un budget qui a été voté, que vous avez voté, on est en train de recevoir les informations de l'architecte, effectivement avec un montant très conséquent, mais avec aussi des demandes supplémentaires qui ont été intégrées à ce budget et qui doivent être aujourd'hui revues. Il n'avait jamais été question de chauffer la halle par exemple, cette petite demande coûterait Fr. 800'000.-.

Donc il y a différentes demandes de ce type-là et il y a une vraie réflexion à avoir aussi sur le prix au mètre cube. Donc le prix au mètre cube manifestement a été surévalué. Pour l'instant, c'est un budget vraiment grossier qui a été mis sur la table. Alors, je trouve vraiment étonnant qu'on puisse débattre d'un dossier qui se situe aujourd'hui entre un comité de pilotage et des commissions techniques, moi je le regrette à titre personnel parce que je pense que c'est des dossiers qui doivent être critiqués, qui doivent être critiqués et débattus, au moment où il y a une décision à prendre ! Parce que sinon, si on rediscute de chaque dossier pendant qu'il y a des allers-retours qui se font, qu'il y a des affinages du côté des chiffres qui sont en train d'être effectués, ça risque d'être compliqué à pouvoir arriver à un résultat. Mais, à l'heure actuelle, effectivement, c'est un montant trop important, qui a été calculé de manière grossière par l'architecte et qui est en train maintenant d'être affiné autant par les services techniques des deux communes que par le comité de pilotage et le comité technique qui cherchent aussi le moyen de réduire les frais.

Aujourd'hui, on réfléchit à la taille de cette caserne. Manifestement, on pourrait supprimer une travée sans poser aucun problème à nos corps de sapeurs-pompiers. Elle resterait adaptée aux besoins actuels et futurs. Est-ce qu'on doit se payer une travée, manifestement qui coûte Fr. 900'000.- ? Pas sûr. Mais enfin le dossier pour l'instant, il n'est pas du tout prêt à vous être présenté, il n'a même pas été présenté au Conseil Municipal. Mes collègues du Conseil, à part les deux Olivier Turin et Jean-Luc Planchamp qui siègent au comité de pilotage n'ont même pas cette information !

**Intervention de Vuille Côte:** Merci, d'autres questions ?

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Gaillard David:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chères et chers collègues. Lors de notre dernier Conseil, nous avons voté à la quasi-unanimité, la demande à ce que les camions ne puissent plus traverser le village d'Illarsaz. Nous espérons et nous sommes certains que le dossier avance sous votre attention.

Ma question est la suivante : serait-il possible d'interdire le passage aux camions sur la route de Collombey-le-Grand ? Cette route se situe devant l'école des Perraires. En effet de nombreux camions venant des zones industrielles se trouvant au sud de la voie de chemin de fer se mêlent aux enfants arrivant ou partant de l'école. Je pense que la cohabitation entre ces camions et l'activité liée aux écoles, aux différentes places de sport se trouvant dans cette zone n'est pas essentielle au mieux et dangereux au pire. Je suis certain que cette route, par conséquent cette zone, mériterait cette adaptation et que les camions l'empruntant actuellement auront l'opportunité d'utiliser d'autres voies de transit. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Vuille Côme:** Je vous prie vraiment de vous annoncer quand vous prenez la parole et je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Buttet Yannick:** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors volontiers donc on prend note de cette question. On est soucieux et comme vous l'avez voté la dernière fois à la quasi-unanimité, une résolution pour sortir les camions des zones résidentielles, là où ils n'ont absolument rien à y faire. Nous on ne peut que saluer une telle démarche ! Et on appuie volontiers cette volonté de sortir les camions encore plus rapidement des abords des écoles. On y a réfléchi régulièrement !

La planification des routes d'accès à la zone industrielle, elle a été faite il y a déjà plusieurs années. C'est vrai que cet axe-là faisait partie des zones d'accès entre les deux routes cantonales, donc la route cantonale qui fait Collombey-Muraz et puis la route de la zone industrielle. Mais c'est vrai que de toute façon cette voie, elle n'est pas vouée, à l'avenir, à être dédiée au trafic lourd. Comme on va commencer aussi les travaux de la rue Clos-Novex - Pré Raye comme vous avez pu le lire, il n'y a eu aucune opposition et on pourra maintenant commencer la réfection de cet axe, ça peut être l'occasion d'interdire les camions sur cette rue-là. Donc, on va se pencher là-dessus du côté du Conseil Municipal volontiers, parce que l'avantage, je sais que cette route-là est communale.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci y a-t-il d'autres questions ? Madame Morisod !

**Intervention de Morisod Carole:** Carole Morisod pour Les Verts. L'implantation de la 5G sur le territoire suisse fait parler beaucoup d'elle. En effet, il est prévu d'en installer 15'000 dans le pays. Est-ce qu'il est prévu d'en installer sur notre commune ? Si oui, où et quand ?

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

**Intervention de Buttet Yannick:** Oui, volontiers, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors on a eu une demande effectivement pour implanter une antenne de 5G, mais on attend des compléments avant d'entrer en matière ou pas. A l'heure actuelle, il n'y a pas d'antenne de 5G qui a été autorisée sur notre territoire communal.

**Intervention de Vuille Côme :** Merci, d'autres questions ? Monsieur Birbaum.

## CONSEIL GENERAL

---

**Intervention de Birbaum Thomas:** Thomas Birbaum pour le groupe PLR. Récemment, la commune de Monthey a été fortement critiquée par le préposé à la protection des données, pour ne pas respecter la loi sur l'information publique, la protection des données et l'archivage, la LIPDA, entrée en vigueur le premier janvier 2011. L'affaire a porté sur l'Article 30, Alinéa 1 et 2. Je vous cite la loi, Alinéa 1 : "Chaque autorité tient un registre contenant tous les fichiers en sa possession. Ces registres sont publics".

Alinéa 2 : "Chaque registre contient pour chaque fichier des informations sur a) les bases légales b) les finalités du traitement pour lesquelles les données sont collectées c) les autorités compétentes et le maître du fichier d) les destinataires prévus".

Mes questions sont les suivantes : la commune de Collombey-Muraz a-t-elle constitué un tel registre ? Si oui est-il accessible ?

Si la commune de Collombey-Muraz n'a pas constitué de tels registres, a-t-elle pour projet de le faire ? Si oui dans quel délai ?

Et enfin, le préposé a annoncé vouloir ouvrir des procédures contre toutes les communes n'ayant pas un tel registre. Est-ce que la commune a des informations en ce sens, si elle n'a pas fait de registre ? Je vous remercie de vos réponses.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, je passe la parole au Conseil Municipal !

**Intervention de Buttet Yannick:** Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, alors les réponses c'est oui, oui, on n'a pas du tout d'informations sur ces éventuelles procédures.

**Intervention de Birbaum Thomas:** Bien, alors je passe à ma question supplémentaire qui était : où est-il accessible ?

**Intervention de Vuille Côme :** Le Conseil Municipal ?

**Intervention de Buttet Yannick:** Très volontiers, par demande auprès de notre secrétaire municipal par exemple. Evidemment qu'avec toute cette polémique maintenant, si on veut revenir plus en détail sur cette question-là, on se pose nous, sincèrement la question de l'utilité d'un tel registre. On se demande si notre députation ne devrait pas revenir sur cette position très étrange qui demande à avoir ce registre, à ce méta-registre. On se pose la question de cette utilité, pas seulement nous, mais l'ensemble des communes, la Fédération Valaisanne des Communes et puis en parallèle on n'est pas du tout certain que notre registre corresponde à ce que Me Fanti attend. Mais on a un tel registre, il est évidemment public. Ensuite, s'il est perfectible eh bien on lui a même posé la question ! Donc suite à cette polémique, on a envoyé notre registre à Me Fanti et puis on attend son retour pour avoir une critique comme ça vous pouvez vous aussi, nous on pourra déjà en tirer les conséquences, puis vous pourrez vous aussi ensuite savoir si on respectait la loi ou pas dans ce domaine quand même très pointu et dont on se pose la question de l'utilité.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, y a-t-il encore des questions ? Ce n'est pas le cas, j'ouvre le point 12, "Divers". Quelqu'un désire-t'il s'exprimer ?

### 12. Divers

## **CONSEIL GENERAL**

---

**Intervention de Cottet Loan:** Loan Cottet pour le PLR. Juste à remercier la commune pour les mesures qui ont été prises afin de sécuriser la place de jeux des Neyres.

**Intervention de Vuille Côme:** Merci, quelqu'un veut-il s'exprimer dans les divers ? Ce n'est pas le cas. Je clos donc cette séance plénière du Conseil Général en vous remerciant pour votre travail.

Nous nous retrouvons ici le 17 juin 2019 pour la prochaine séance. Je vous souhaite de joyeuses Fêtes de Pâques à tous et une excellente fin de soirée.